

agenda **21** local

**PROGRAMME D' ACTIONS
POUR LE BASSIN CLUSIEN**



agenda**21** 
Cluses

8 communes s'engagent pour le développement durable
Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Scionzier, Thyez.

Sommaire

Du Développement durable à l'Agenda 21	3
Construction de l'Agenda 21 local du bassin clusien	4

Axe 1 - Une prise en compte des enjeux climatiques et économiques, dans les déplacements, l'énergie et l'habitat

Action 1 - Développer et valoriser les modes de transports doux	6
Action 2 - Développer et valoriser les transports collectifs et alternatifs	8
Action 3 - Connaître et réduire les émissions de gaz à effet de serre	10
Action 4 - Efficacité énergétique des projets et bâtiments publics	12
Action 5 - Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des communes	14
Action 6 - Participer à la lutte contre la précarité énergétique	16

Axe 2 - Une organisation spatiale respectueuse des équilibres sociaux et environnementaux

Action 7 - Renforcer le rôle des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire	18
Action 8 - Programme local de l'habitat	20
Action 9 - Sensibiliser à l'efficacité énergétique dans l'habitat	22

Axe 3 - Des services de qualité pour un bassin de vie attractif et solidaire

Action 10 - Encourager une plus grande solidarité	24
Action 11 - Soutenir une offre culturelle multiformes s'adressant à tous	26
Action 12 - Soutenir les actions et initiatives locales de développement durable	28
Action 13 - Développer l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable	30
Action 14 - Rendre l'espace urbain accessible à tous	32
Le Contrat urbain de cohésion sociale	34

Axe 4 - La mobilisation de l'économie au service du développement durable

Action 15 - Promouvoir le tourisme vert et le patrimoine local	36
Action 16 - Faire connaître et valoriser le monde agricole	38
Action 17 - Développer et faire connaître l'apiculture	40
Action 18 - Valoriser le bois et la forêt	42
Action 19 - Filières courtes et consommation responsable	44
Action 20 - Diversifier et soutenir les commerces et services de proximité	46
Action 21 - Utiliser les marchés publics comme levier de développement durable	48

Axe 5 - Des ressources naturelles et un environnement local préservés

Action 22 - Connaître les espaces naturels locaux	50
Action 23 - Valoriser et protéger la biodiversité et les paysages	52
Action 24 - Garantir une gestion durable de l'eau et des rivières	54
Action 25 - Optimiser la collecte et la valorisation des déchets	56
Action 26 - Sensibiliser et communiquer sur le développement durable	58

Axe 6 - Une gouvernance locale au service du citoyen et d'un territoire ouvert sur le monde

Action 27 - Ouvrir le territoire à la dimension internationale	60
Action 28 - Démarche éco-responsable des communes	62
Action 29 - Suivre et évaluer l'Agenda 21 local	64
Action 30 - Bonne gouvernance du projet Agenda 21	66

Du Développement durable à l'Agenda 21

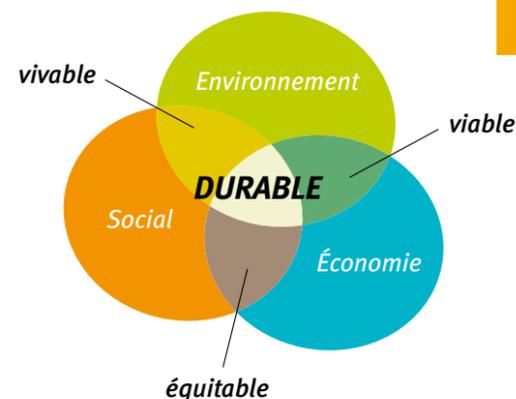
La notion de développement durable constitue une réponse aux préoccupations relatives aux impacts de nos activités sur l'environnement et les Hommes.

En 1987, la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement publie

un important rapport, intitulé Notre Avenir à Tous. Ce rapport définit le développement durable comme *un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*. Depuis cette date, l'expression développement durable (*sustainable development* en anglais) s'est répandue dans le monde entier.

Se développer durablement, c'est donc réussir à concilier les trois sphères que sont l'environnement, le social et l'économique afin :

- de limiter l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et garantir l'équilibre écologique de nos milieux de vie
- de favoriser le bien être de tous dans une logique de progrès et d'équité sociale
- d'assurer un dynamisme économique et une pérennité des activités



Pour relever ce véritable défi, les acteurs mondiaux (collectivités, associations, particuliers) sont invités, lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, à réinterroger leurs pratiques et à agir en faveur d'actions innovantes et exemplaires. Cette conférence est marquée par l'adoption par 173 chefs d'État d'un texte fondateur de 27 principes intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement »

Pour répondre à ces grands principes, un programme d'actions mondial pour le développement durable au XXI^e siècle est également adopté en 1992 : c'est l'Agenda 21 ou *Action 21*.

Le programme Agenda 21 invite l'ensemble de la communauté internationale à agir en faveur d'un développement durable. Associations, entreprises, individus et collectivités sont tous sollicités pour être acteurs du changement dans de multiples domaines : pauvreté, santé, logement, pollution de l'air, gestion des mers, des forêts et des montagnes, ressources en eau, agriculture, gestion des déchets.

Certains thèmes phares ont pris le dessus ces dernières années, comme le changement climatique, la protection de la biodiversité, ou le soutien aux populations les plus fragiles. En France, le Grenelle de l'Environnement participe depuis 2007 à la valorisation de ce sujet et incite à l'action concrète, même si l'environnement ne représente qu'une seule des trois composantes du développement durable.

DU PROGRAMME «AGENDA 21» AUX AGENDAS 21 LOCAUX

L'Agenda 21 de Rio appelle à additionner la somme des efforts de chacun et nous invite à *penser global et agir local*. Au delà des grands défis mondiaux, il s'agit donc d'identifier les besoins locaux des territoires afin d'y remédier au mieux.

Le Chapitre 28 de l'Agenda 21 souligne le rôle particulier que doivent prendre les collectivités locales : celles-ci sont invitées à mettre en place un programme Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un «mécanisme de consultation de la population»... C'est cela, l'Agenda 21 local.



Un projet de territoire

Les 8 communes engagées dans l'Agenda 21 local ont validé leur Charte locale pour le développement durable en avril 2010.

Après avoir défini où étaient les priorités, en prenant en compte les enjeux techniques, les attentes des habitants et des acteurs locaux, et les nouvelles réglementations comme les lois issues du Grenelle de l'environnement, une Charte locale de développement durable a vu le jour. Elle propose 6 grands axes de travail et des objectifs.

Une démarche participative locale

En s'engageant dans un programme Agenda 21 local en 2008, Cluses devient la 5^e ville de Haute-Savoie et l'une des 500 collectivités françaises à se lancer dans cette démarche globale de développement durable.

À partir de l'été 2009, les communes voisines, dans le cadre de leurs réflexions sur la construction d'une intercommunalité, ont choisi de s'associer à cette réflexion sur le développement durable et de participer elles-aussi au projet Agenda 21 local.

Une méthode de travail sur deux ans a été mise en place (diagnostic partagé, stratégie, programmation) afin d'aboutir début 2011 à un plan d'actions concret

proposant à la fois des actions dans la continuité des politiques déjà engagées, mais également des projets innovants ou exemplaires.

Plus de 200 personnes auront finalement participé à l'élaboration du projet dans le cadre des Jeudis du développement durable, rencontres de concertation ouvertes à tous. Forums et ateliers participatifs auront ainsi rythmé sa construction.

Axe 1

Une prise en compte des enjeux climatiques et économiques, dans les déplacements, l'énergie et l'habitat

Axe 2

Une organisation spatiale respectueuse des équilibres sociaux et environnementaux

Axe 3

Des services de qualité pour un bassin de vie attractif et solidaire

Axe 4

La mobilisation de l'économie au service du développement durable

Axe 5

Des ressources naturelles et un environnement local préservés

Axe 6

Une gouvernance locale au service du citoyen et d'un territoire ouvert sur le monde

LE PROGRAMME D' ACTIONS «AGENDA 21»

Le programme d'actions a été validé le 2 décembre 2010 par les communes. Chacune d'entre elles a choisi ou non d'être acteur de chaque action. Il s'agit donc d'un programme global pour le territoire, qui reste assez souple pour s'adapter aux besoins et attentes des communes.

Certaines actions structurantes sont ainsi réalisées par l'ensemble des communes, d'autres par une ou deux communes uniquement.

Développer et valoriser les modes de déplacements doux

On retrouve dans les modes de transports dits « doux » ou « verts » : la marche à pied, les vélos, les vélomobiles, les « pédibus »,...

Alors que l'on utilise de plus en plus la voiture, il devient nécessaire de développer d'autres solutions de déplacements : celles-ci permettront d'agir sur le trafic routier, les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions, et donc de faire gagner ou regagner une certaine qualité de vie au territoire.

La mobilité douce, qui regroupe la marche à pied, les vélos, les vélomobiles, les « pédibus » devient un enjeu déterminant pour la vie de la cité. Mais celle-ci doit s'adapter : largeur des trottoirs, cheminements piétons, aménagement des traversées difficiles, barrières urbaines pour limiter certains accès, pistes cyclables, parkings à vélos...

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Augmenter la part des déplacements doux sur le territoire
- > Favoriser une nouvelle mobilité en proposant des aménagements urbains adaptés et sécurisés
- > Faire évoluer les comportements individuels en matière de déplacements



ZOOM SUR :

Les sentiers de la Pointe d'Orchex

« Le projet des sentiers s'inscrit parfaitement dans le principe des déplacements doux. Quatre départs permettent d'emprunter les sentiers : au Jovet-dessous, à Rontalon, Sur-le-Coux et à Larroz sur la commune de Châtillon-sur-Cluses, dont une portion à vocation pédagogique où seront présentées la faune, la flore et la géologie. Ces sentiers font partie du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée initié par le conseil général de la Haute-Savoie. Le Département a financé le balisage, mis en place par des bénévoles thylons qui ont aussi réhabilité les anciens chemins. Sentiers utiles pour se rendre d'un point à un autre, ou ludiques en joignant les deux boucles, de 2h45 ou 3h30, avec des dénivélés respectifs de 490 m et 675 m, ces chemins tout public offrent en prime des panoramas spectaculaires et accueillent la traditionnelle randonnée du pain. Un an de travail pour aboutir à une convention entre la Ville, le Département et les propriétaires privés ayant accepté que l'on traverse leur parcelle mais cela le valait bien »

Martine Machado, adjointe au maire de Thyez, qui a coordonné le projet des sentiers de la pointe d'Orchex.

PROJET A

Le schéma d'aménagements cyclables

Chaque commune développe actuellement ses propres pistes cyclables et voies vertes. Le schéma d'aménagements cyclables va permettre de planifier les actions à mener afin d'assurer une cohérence d'ensemble au réseau de pistes et chemins cyclables : identifier les besoins en nouvelles voies, mettre en place des lieux de stationnement adaptés, proposer une signalétique homogène et claire, etc.

PROJET B

Création de nouvelles voies vertes

Les voies vertes sont des espaces de promenades aménagées, ouvertes à tous les modes de déplacement non motorisés : vélos, rollers, piétons,... Il s'agit de voies de déplacement à usage mixte (pratiques sportives, loisirs, ou utilitaires). Elles sont aussi un espace de déplacement possible, dans la majorité des cas pour les poussettes, et les personnes à mobilité réduite. En plus du développement des pistes cyclables et piétonnes classiques, deux projets ambitieux sont en réflexion sur le territoire :

- la voie verte de Cluses à Magland, déjà programmée dans le cadre du plan départemental qui envisage une voie continue du Léman au Mont-Blanc
- mais aussi un projet de voie verte le long de la route blanche de Marnaz à Cluses

En savoir plus sur les Voies vertes en Haute-Savoie :

www.hautesavoie-rando.fr



PROJET C

Une carte locale du réseau cyclable

Afin de faciliter l'usage du vélo sur notre territoire, un petit document pratique sera édité. Il proposera bien sûr un plan des pistes et bandes cyclables, des voies-vertes et des départs d'itinéraires cyclotouristiques, mais aussi des informations générales sur la sécurité en vélo ou encore la liste des vendeurs et réparateurs... On trouvera ce document dans les différents lieux publics ou en téléchargement sur les sites internet de nos communes.

ACTION 02 Développer et valoriser les transports collectifs et alternatifs

Les déplacements domicile-travail se font sur de faibles distances. Les déplacements se concentrent autour des pôles d'activités de la vallée.

Une étude réalisée en 2008 à l'échelle du Faucigny a montré que l'essentiel des trajets sur le territoire se faisait sur de faibles distances et restait concentré autour des pôles d'activités de la vallée ; un contexte favorable à l'utilisation de transports collectifs. Pourtant,

l'usage individuel de la voiture reste le mode de déplacement principal. Il est vrai que, malgré des avancées, la desserte en transports en commun, des communes rurales comme des pôles urbains de fond de vallée, reste très faible, hors transports scolaires.

L'offre en transports collectifs doit donc être repensée, étoffée et adaptée. Elle devra s'articuler avec les modes de déplacements doux et prendre en compte, dans le même temps, les enjeux d'un tourisme durable en desservant mieux les pôles touristiques et les bourgs de montagne.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Créer un réseau urbain de transport en commun adapté aux besoins locaux
- > Augmenter la part modale des transports en commun ou alternatifs à la voiture
- > Participer à la réduction du trafic routier et des émissions de gaz à effet de serre

PROJET A Un réseau de bus urbains intercommunal

Dans un premier temps, une étude va permettre d'analyser l'existant et les besoins en terme de transports en commun. Suite à ce diagnostic, un schéma de desserte sera défini, précisant le coût total de ce service pour les collectivités et ses implications budgétaires. L'étude précisera les besoins en terme de ligne, de desserte, d'horaire

et de coût. La réflexion permettra aussi de dissocier les besoins des communes urbaines de la vallée, où se situent les pôles d'activités, et ceux des communes rurales et touristiques, et pourra s'étendre si besoin à d'autres communes situées autour du bassin clusien.



PROJET B

Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Cluses

Un pôle d'échange multimodal a pour objectif de proposer en un même lieu plusieurs possibilités (« modes ») de déplacements pour faciliter les trajets intra et inter-urbains. Un ensemble d'aménagements est envisagé autour de la gare SNCF de Cluses : réorganisation de la gare routière, liaison vers les pistes cyclables, aménagement de parking-relais, etc.



PROJET C

Promotion des transports en commun et communication sur la mobilité verte

L'enjeu est aujourd'hui de mieux communiquer sur l'offre déjà existante (bus urbain gratuit à Cluses, navettes à la demande pour les personnes âgées à Marnaz, covoiturage local...) afin d'encourager les changements de comportements. Un partenariat entre les communes et les différents acteurs de la mobilité (Conseil général, société de transports, SNCF...) va être envisagé pour proposer une information à jour et accessible à tous. La Ville de Cluses a démarré un projet européen appelé ENERCITEE pour aller dans ce sens.



ZOOM SUR :

Les transports urbains à Cluses

Depuis 2008, le service de transport urbain à Cluses évolue progressivement pour mieux répondre aux besoins en matière de mobilité. La gratuité, instaurée en 2008, a déjà apporté une première avancée. La municipalité a ensuite décidé de tout mettre à plat et de mettre en place un nouveau système de transport urbain, actif depuis fin février 2009. Désormais 4 lignes sont proposées aux clusiens, et permettent à la fois de transporter les élèves aux horaires scolaires, et les habitants tout au long de la journée. Une nouvelle signalétique, renforcée et plus visible, avec les horaires et les plans des lignes a été mise en place en 2010.

ACTION 03 Connaître et réduire les émissions de gaz à effet de serre



Les communes du territoire s'engagent progressivement dans ce domaine: exemplarité en matière d'éclairage public, audits énergétiques de bâtiments communaux, énergies alternatives, thermographie aérienne ou encore gratuité des bus urbains.

Le rôle des activités humaines sur le changement climatique ne fait plus aucun doute. A l'échelle globale, l'ensemble des experts internationaux tire le signal d'alarme : menaces sur la biodiversité, phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents (sécheresse, inondations, cyclones, ...). Dans le même temps la raréfaction et les fluctuations des coûts des énergies fossiles (pétrole, gaz,...) accentuent la précarité énergétique de nombreux foyers.

L'enjeu est d'identifier les leviers d'actions les plus pertinents à l'échelle globale du territoire, et de proposer des actions cohérentes en faveur des économies d'énergie et du climat.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Avoir une meilleure connaissance des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
- > Programmer des actions pertinentes pour réduire ces émissions
- > Participer à la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre

Dans ce contexte, les communes du territoire souhaitent quantifier l'impact des activités locales sur les émissions de gaz à effet de serre.

PROJET A

Bilan de la qualité de l'air et Plan de Protection de l'Atmosphère

En partenariat avec l'association Air de l'Ain et des Pays de Savoie, les communes vont recueillir les éléments d'informations disponibles dès à présent sur le territoire en matière de qualité de l'air afin d'informer le public et de proposer un indice local de la qualité de l'air. Par ailleurs, les communes participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve lancé en septembre 2010 par la Préfecture de Haute-Savoie.

Informations complémentaires sur la qualité de l'air :

www.atmo-rhonealpes.org

PROJET B

Bilan carbone @ territorial et préconisations d'actions

Le Bilan Carbone est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) à partir de données disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par un territoire (industrie, tertiaire, résidentiel, agriculture, transport...). Cette action se déroulera à l'échelle du CDDRA du Faucigny (bassins Arve et Giffre), en partenariat avec l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et Air APS.

PROJET C

Bilan carbone @ « services et patrimoine »

Comme pour le territoire, la collectivité et ses services peuvent réaliser un bilan de leurs émissions afin de définir quels sont les postes d'activités les plus émetteurs, et quels sont les leviers d'actions pour faire des économies d'énergie et réduire l'impact de leurs activités sur le climat. Le bilan carbone de la mairie de Cluses a démarré en 2010 et sera opérationnel courant 2011.

Calculer votre bilan carbone personnel :

www.calculateurcarbone.org

PROJET D

Des engagements à l'échelle nationale et internationale

Les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées pour montrer leur engagement concret en matière de politique énergétique et climatique. Pour cela, les bilans carbone constituent une base et doivent s'accompagner de mesures concrètes. C'est cet engagement concret qui est attendu des signataires de la Convention des Maires à l'échelle européenne, dans laquelle la ville de Cluses est engagée depuis septembre 2010 (voir encadré ci-contre).



Convention des Maires

Pour une énergie locale durable

ZOOM SUR :

La Convention des Maires : un engagement pour demain

La Convention des Maires a été signée par la Ville de Cluses en septembre 2010. Initiée par la Commission Européenne, la convention constitue une initiative pour s'engager à dépasser les objectifs climatiques et énergétiques de l'Union européenne : réduire les émissions de CO₂ de 20 %, d'ici à 2020, grâce à une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique et à une part de 20% d'énergie produite à partir de ressources renouvelables. Un Bilan carbone© permettra de prendre en compte ces objectifs durant les prochaines années dans les actions menées par la Ville.

04 Efficacité énergétique des projets et bâtiments publics

Dans la construction neuve, de nouvelles normes récentes ou à venir (lois d'application du Grenelle, réglementation thermique 2012,...) imposent d'ores et déjà aux communes de repenser leurs projets de constructions, que ce soit à l'échelle d'un bâtiment ou d'un (éco)-quartier.

Alors qu'en trente ans les déperditions d'énergie ont été divisées par 4 dans les constructions neuves, le secteur ancien continue à consommer beaucoup d'énergie et à émettre des gaz à effet de serre. Les communes souhaitent donc participer à l'effort général en prenant en compte l'efficacité énergétique dans leur patrimoine, aussi bien que dans tous les nouveaux projets de constructions (bâtiments, éco-quartiers,...) et dans l'éclairage public.

Depuis quelques années, les communes travaillent à ce que la commande publique et les nouveaux chantiers prennent en compte ces questions. En matière d'éclairage public, qui est l'un des postes les plus consommateurs des communes, de nouveaux équipements et technologies permettent d'aller vers une optimisation des consommations et des dépenses.

PROJET A

Sensibilisation et formation des élus et services techniques

L'efficacité énergétique ne pourra être réellement atteinte que s'il y existe une approche intégrée de la question dans l'ensemble des services et projets communaux. Un groupe de travail et de sensibilisation permettra aussi d'engager une réflexion sur le rôle des communes dans l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, une mutualisation des bonnes pratiques et d'expériences réussies entre communes.

PROJET B

Projets d'éco-quartiers

Un éco-quartier vise à concilier autant que possible les différents enjeux environnementaux dans le but de réduire l'impact du bâti sur le milieu naturel : réduction des consommations énergétiques, meilleure gestion des déplacements, réduction des consommations d'eau, limitation de la production de déchets, prise en compte de la biodiversité, utilisation des matériaux de construction respectueux de l'environnement. Certaines communes travaillent au développement de tels projets sur leur territoire, parmi lesquelles, la commune de Marnaz (ZAC de la Forêt).

PROJET C

Optimisation de l'éclairage public dans les communes

La consommation électrique liée à l'éclairage public représente 40 à 50% du budget électrique des communes françaises. Un panel d'actions d'optimisation sont engagées progressivement par les communes. Leur mise en œuvre peut permettre de réduire de



ZOOM SUR :

Un éclairage public suivi de près

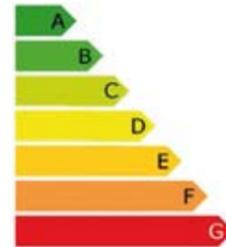
« À Thyez, la ville a une connaissance exhaustive de son réseau d'éclairage public (chacune des 1283 lampes est recensée : armoire de branchement, puissance, date de son dernier changement, position dans la ville, etc.) Par ailleurs, des platines bi-puissance permettent de baisser de 150 à 100 W la puissance durant la nuit, ce qui génère mécaniquement une économie de 30 % tout en restant imperceptible. Enfin, 22 horloges astronomiques qui recalculent tous les 3 jours l'heure solaire, permettent d'allumer ou d'éteindre 850 lampes en fonction de la clarté et non plus suivant une heure fixe avec une économie induite de l'ordre de 15 %. La cartographie du réseau électrique est par ailleurs accessible sur le site Internet de la ville, avec la possibilité pour chaque Thylon de signaler avec précision le dysfonctionnement éventuel d'un candélabre. »

Yves Caron, directeur des services techniques de Thyez



RÉSULTATS ATTENDUS

- > Sensibiliser les élus et agents communaux aux enjeux de l'efficacité énergétique
- > Réduire les consommations des bâtiments et sites existants
- > Réaliser des projets pilotes et exemplaires sur le territoire



PROJET A

Réalisation d'audits énergétiques dans le patrimoine communal

L'audit est une méthode d'étude préalable qui doit aboutir à des propositions de travaux cohérents pour permettre d'orienter les choix de travaux et de rénovation dans les meilleures conditions de coût, de rentabilité et de délais. Cet audit est ainsi indispensable avant d'envisager une alternative renouvelable (solaire, photovoltaïque, chaleur, bois-énergie) dans un bâtiment existant.

PROJET B

Études pour l'installation de solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux

Certaines communes souhaitent étudier la faisabilité et l'intérêt de l'installation de solaire photovoltaïque sur leurs bâtiments communaux comme la toiture du stade intercommunal, certaines écoles et autres toitures municipales.

Pour cela, elles se feront accompagner par le SYANE 74 pour réaliser des études de faisabilité photovoltaïque et pour les travaux d'installation.

ACTION 05 Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des communes

L'utilisation des énergies renouvelables permet d'améliorer l'indépendance énergétique vis-à-vis du gaz et du pétrole, et de diminuer l'impact de nos activités sur l'environnement.

Une transition vers une économie sobre en carbone nécessite un changement des modes de consommation énergétique dans les territoires et parmi les citoyens. Dans ce domaine,

les communes souhaitent devenir exemplaires. Les études disponibles en matière de consommation énergétique des bâtiments publics révèlent que d'importantes économies d'énergie peuvent être faites en changeant les comportements et en investissant à court et long termes. Les communes manquent souvent de données sur la consommation des bâtiments existants, mais les outils tels que les diagnostics de performance énergétique peuvent permettre de planifier les actions à mener et d'envisager l'utilisation d'énergies renouvelables.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Sensibiliser les élus et agents communaux aux énergies renouvelables
- > Avoir une meilleure connaissance des performances actuelles des patrimoines communaux
- > Réaliser des projets pilotes et exemplaires sur le territoire



ZOOM SUR :

Les panneaux solaires de l'école de Scionzier

« Lors de la construction du restaurant du groupe scolaire du château à Scionzier, la municipalité a souhaité installer des panneaux solaires. Destinés à produire une partie de l'eau chaude, ils participent à la réduction de l'empreinte carbone du bâtiment, qui bénéficie aussi d'une ventilation double-flux. Cette réalisation illustre parfaitement la volonté municipale de s'engager dans le programme Agenda 21. Dans le même registre énergétique, on peut relever d'autres actions, comme l'audit énergétique du patrimoine bâti de la commune, réalisé par l'intermédiaire du Seleg 74 (devenu Syane), qui permettra de détecter les économies réalisables, ou encore l'étude thermographique aérienne. Pour celle-ci, un avion a survolé la ville pour prendre des photographies infrarouges, à partir desquelles nous avons établi une cartographie précise des déperditions de chaque toiture schonverote. Une exposition permet actuellement à chaque habitant de vérifier l'état de son isolation. »

Gérard Veyrat, directeur des services techniques de Scionzier



PROJET C

Création d'un éco-pôle à Thyez

Le site de l'ancienne chapelle de Thyez, à proximité de la mairie, a vocation à être entièrement repensé pour devenir, à terme, un éco-pôle, qui accueillera associations locales, régionales et spécialistes, mais aussi expositions et événements autour des questions d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Les citoyens y retrouveront entre autres une documentation permanente sur ces thèmes. Le projet prévoit de faire du bâtiment un site de démonstration exemplaire en terme d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables.

ACTION 06 Participer à la lutte contre la précarité énergétique



Avec le contexte général d'augmentation des coûts de l'énergie, de plus en plus de familles rencontrent des difficultés à honorer leurs factures et se retrouvent parfois dans des situations difficiles (impayés, problèmes de confort, conflits avec le propriétaire, choix à faire parmi les postes budgétaires du ménage, santé ...)

La précarité énergétique résulte de trois principaux facteurs que sont la faiblesse des revenus, la mauvaise qualité thermique des logements occupés et la difficulté à s'acquitter des factures d'énergie. Les personnes en situation de préca-

À la croisée des champs social, environnemental, économique, la lutte contre la précarité énergétique constitue un engagement certain vers un développement durable.

rité énergétique vivent dans plus de trois quarts des cas dans le parc immobilier privé. En partenariat avec les services de l'État, du Conseil général et les associations spécialisées, les communes souhaitent agir dans ce domaine.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Réduction des consommations énergétiques des particuliers et des collectivités
- > Sensibilisation et information des citoyens sur les énergies dans l'habitat
- > Développement d'un habitat de qualité, pour tous



ZOOM SUR :

Les Ambassadeurs de l'Énergie

« La précarité énergétique se définit par une difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire pour satisfaire ses besoins élémentaires, notamment en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. Prioriterre travaille sur la précarité énergétique à différents niveaux : sur certains territoires et sur demande des travailleurs sociaux, nous intervenons directement au domicile des personnes en difficulté pour les aider à réduire leurs factures. Dans le cadre du projet européen « Energy ambassadors » Prioriterre propose également de la formation, un accompagnement et des outils spécifiques à destination des travailleurs sociaux afin de les aider à appréhender cette problématique et à l'intégrer dans leurs pratiques professionnelles. Nous souhaitons pour la suite, pérenniser et approfondir nos actions actuelles, et notamment développer l'information sur le « Fonds d'aide aux petits travaux » qui est encore récent et peu connu. »

Guénaëlle Carton, chargée du secteur habitat et précarité – ONG Prioriterre



PROJET A

Mettre en place des « Ambassadeurs Énergie » sur le territoire local

La campagne des Ambassadeurs de l'Énergie, coordonnée par l'association Prioriterre en Haute-Savoie, et diffusée dans les collectivités qui souhaitent s'engager, vise à lutter contre la précarité énergétique en aidant les familles à mieux gérer leur facture énergétique grâce à l'intervention de travailleurs sociaux, de responsables de l'action sociale ou encore d'acteurs de terrain, qui seront formés à ces thématiques pour mieux conseiller leur public.



PROJET B

Informier le public sur les aides et dispositifs existants

Les collectivités ont un rôle de diffusion de l'information à jouer. L'accueil de permanences info-énergies en mairie de Cluses est une première solution. Il est toutefois nécessaire de mettre à disposition du public et en continu, un maximum d'éléments d'informations sur les dispositifs et aides à la rénovation et aux économies d'énergie, par le biais de kiosques documentaires dans les lieux publics, des sites Internet des communes et de l'Agenda 21, d'informations publiques, etc.

PROJET C

Aides à la rénovation du parc de logements existants

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) prennent désormais en compte de manière renforcée la rénovation énergétique des logements individuels, et deviennent ainsi un outil particulièrement efficace pour aider à la lutte contre la pré-

carité énergétique. Les communes travailleront avec les services de l'État et le Conseil général pour mettre en place sur le territoire les aides à la rénovation thermique les plus adaptées et notamment le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique.

Renforcer le rôle des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire



ZOOM SUR :

Le PADD, où comment préparer le village de demain

« Le plan d'aménagement et de développement durable est une nouvelle composante des PLU, qui fixe les objectifs de la collectivité en matière de développement (économique, social, environnemental, etc.) pour les 10 à 20 années à venir. Le PADD du Reposoir, adopté en 2010, propose notamment de conforter le cœur du village en maintenant et en favorisant les commerces et services de proximité, sans oublier les hameaux qui font son charme ; ou encore de dynamiser l'économie touristique en préservant le cadre de vie montagnard – et son activité agricole –, qui en fait sa principale attractivité ainsi qu'en valorisant les éléments représentatifs de l'histoire et de la culture locale.

C'est une vision globale de la gestion municipale, qui préserve et valorise l'existant, en mettant en œuvre les moyens d'une évolution durable et mesurée, sans oublier l'aspect économique nécessaire pour éviter de devenir un village-dortoir. »

Jean-Pierre Blanchet, maire du Reposoir

PROJET A

Grille de lecture développement durable

Une grille de travail «pour un urbanisme durable» élaborée conjointement avec les services et les élus, permettra de se poser les bonnes questions et d'aider à la décision lors de tout nouveau projet. Une sensibilisation permettra à tous les services intéressés d'utiliser la grille et de découvrir les outils mobilisables pour mieux prendre en compte le développement durable dans les aménagements.

L'équilibre entre l'aménagement et la protection, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, la gestion économe et équilibrée de l'espace sont désormais incontournables pour le développement durable du territoire.

Les documents d'urbanisme et d'aménagement participent désormais à un développement équilibré des communes en cohérence avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Toute la dimension territoriale et spatiale des stratégies des communes doit désormais être abordée dans la perspective du développement durable.

Le territoire s'adapte progressivement aux évolutions réglementaires. Les communes s'engagent dans la modification de leur Plan Local d'Urbanisme, élaborent des études pour mieux prendre en compte les milieux et les risques

naturels dans la planification, travaillent sur la valorisation et la protection des espaces non urbanisés, de l'agriculture, ou encore la place des transports doux et collectifs.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et boisés, liée à l'urbanisation
- > Densification des centres et valorisation des friches existantes
- > Meilleure prise en compte des enjeux liés aux déplacements, aux risques naturels et au coût du foncier

PROJET B

Prise en compte des trames vertes et bleues locales dans les documents d'urbanisme

La trame verte et bleue est la mise en réseau de l'ensemble des espaces verts, naturels et ruraux d'un territoire. Une fois identifiés, les corridors écologiques qui la constitue pourront être mieux pris en compte dans les documents de planification et d'aménagement et être protégés d'une urbanisation trop importante.



PROJET C

Maintien de foncier à vocation agricole

L'agriculture sur le territoire local est une activité économique importante. Cependant, elle connaît des difficultés à se maintenir, principalement en fond de vallée, du fait d'une pression urbaine très forte. Les communes souhaitent définir les espaces à réserver à l'agriculture et les protéger dans le cadre de leurs documents de planification et d'un programme d'aides à l'acquisition.

PROJET D

Prise en compte des risques majeurs

Les communes du territoire sont concernées par un Plan de Prévention des Risques qui relève notamment la possibilité de crues torrentielles, d'inondations, d'avalanches et de mouvements de terrain. Afin de pouvoir assurer la sécurité des habitants, les communes vont mettre à jour et informer sur les « Plans communaux de sauvegarde » indiquant la marche à suivre et les relais compétents en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

Plus d'informations sur les risques naturels locaux :

<http://macommune.prim.net>



ACTION 08 Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de mise en cohérence des politiques locales de logements et de l'habitat.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Améliorer la connaissance de l'offre de logements et son adéquation avec la demande et les besoins locaux
- > Garantir une mixité sociale par une meilleure accessibilité à la propriété et une répartition du logement social
- > Être un territoire d'accueil pour de nouveaux habitants, tout en préservant le cadre de vie

Le programme local de l'habitat (PLH) est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Le manque d'éléments concernant les besoins, la demande et l'offre existante en logements sur le territoire du bassin de vie ne permettent pas aujourd'hui de planifier une réelle politique de l'habitat. Un diagnostic et une programmation sur l'ensemble du bassin de vie permettra de fixer des objectifs proches des besoins, en adéquation avec les enjeux d'attractivité et de développement durable du territoire.



PROJET A

Étude diagnostique sur le logement et l'habitat

La 1ère étape du projet est la mise en œuvre à moyen terme d'un diagnostic local de l'habitat, dont les principaux objectifs seront de faire un «état des lieux» sur le logement (offre/demande, accession à la propriété, locations, parc public/parc privé, hébergements, réserves foncières, démographie,...), commune par commune, puis à l'échelle intercommunale, en prenant en compte les évolutions des besoins, des familles, des modes de déplacements, etc.



PROJET B

Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)

La mise en œuvre d'un PLH n'est envisageable qu'en intercommunalité. Il faudra donc attendre la constitution d'une communauté de communes pour engager un Programme Local de l'Habitat. Un chargé de projet aura alors pour tâche d'élaborer, avec les élus et en concertation avec les partenaires locaux, un programme d'actions répondant aux enjeux locaux de l'habitat et du logement.

PROJET C

Mise en place d'un observatoire de l'habitat

Afin de faciliter le suivi du PLH un observatoire local du logement sera élaboré à partir d'une série d'indicateurs pertinents (migrations des habitants, offre foncière, immobilière, emplois, équipements, services...). Il permettra d'assurer le suivi du programme et son efficacité dans le temps.

ACTION 09 Sensibiliser à l'efficacité énergétique dans l'habitat



La hausse du coût des énergies, l'émergence de nouvelles normes et l'intérêt croissant des habitants pour les questions d'environnement font de l'efficacité énergétique dans l'habitat un enjeu majeur de développement durable. La demande d'informations sur les bâtiments performants, les énergies, la consommation durable ou encore les aides existantes est particulièrement forte depuis le début des années 2000, même si la période de crise actuelle s'accompagne d'une baisse des projets de construction et de rénovation.

Le territoire et ses communes, dans une logique de proximité avec les citoyens et de diffusion des enjeux de développement durable, doit donc se faire le relais des informations et orientations concernant les thèmes des économies d'énergie, des énergies alternatives, de la qualité de l'habitat, etc.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Sensibiliser les citoyens et acteurs locaux aux enjeux de l'énergie
- > Soutenir la réduction des consommations énergétiques sur le territoire
- > Faciliter le développement des énergies renouvelables et de l'habitat durable



PROJET B

Thermographie aérienne des communes

Les communes de Cluses, Thyez et Scionzier ont commandé en 2010 une opération de thermographie aérienne. Un survol des villes a été réalisé pour visualiser, à l'aide de clichés infrarouge, les déperditions de chaleur des habitations et équipements des communes. Le traitement de ces images permet de créer des cartes thermiques affichant le niveau de déperdition et par déduction, la qualité de l'isolation du bâtiment. Les 3 communes accueillent les habitants intéressés directement en mairie pour les aider à lire les résultats de la thermographie de leur habitation.

PROJET C

Concours départemental « Familles à énergie positive »

« Familles à énergie positive » est un concours européen qui vise à appliquer le protocole de Kyoto à l'échelle du grand public. Des équipes d'une dizaine de foyers se regroupent pour représenter leur territoire et concourir avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible à la maison : chauffage, électricité et éventuellement eau chaude. Une animation gratuite du groupe est assurée localement par un parrain et 2 rencontres départementales sont organisées dans l'année pour aider les familles dans leurs objectifs. La Ville de Cluses participe à l'édition 2010-2011.

Plus d'informations :

www.familles-a-energie-positive.fr

PROJET A

Permanences de l'Espace Info-Energie départemental à Cluses

L'ONG Prioriterre a pour objectif d'informer et de conseiller gratuitement tous les publics sur les questions d'environnement. Elle s'adresse notamment aux particuliers et entreprises ayant un projet de construction ou de rénovation, souhaitant installer des énergies renouvelables ou plus simplement alléger leur facture de chauffage et d'eau. Depuis 2009, un conseiller Prioriterre se déplace tous les 15 jours en mairie de Cluses. Ces permanences sont gratuites, sur rendez-vous et ouvertes à tous les habitants ou organismes du secteur.

Plus d'informations :

www.prioriterre.org



ZOOM SUR :

Permanence Info Énergie

« L'ONG Prioriterre est là pour vous apporter des solutions concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la planète, que vous soyez un particulier, un chef d'entreprise, un élu, un enseignant... Si vous souhaitez approfondir un sujet en lien avec l'énergie, l'eau ou la consommation en général, n'hésitez pas à nous téléphoner ou à prendre rendez-vous durant les permanences à Cluses tous les 1^{ers} et 3^{es} jeudis du mois de 9h30 à 17h : nous répondons à toutes vos questions gratuitement. »

Vivien Fauvel, conseiller énergie – ONG Prioriterre

Pour prendre rendez-vous, appelez Prioriterre au 04 50 67 17 54.

Encourager une plus grande solidarité



ZOOM SUR :

L'épicerie sociale : un espace de solidarité pour tous

« Dans la chaîne des solidarités, l'épicerie sociale joue un rôle important auprès des personnes en difficulté. Elles peuvent venir y acheter des produits de première nécessité, surtout alimentaires, en les choisissant dans les rayons comme dans un magasin classique, tout en ne réglant que 10 % de la valeur du panier. C'est plus gratifiant, moins blessant qu'un simple don. Les denrées proviennent de la Banque alimentaire ou de magasin de grande distribution. Thyez et Marnaz y participent aussi, et Magland devrait bientôt rejoindre le dispositif. Dans la pratique, une personne rencontrant des difficultés doit d'abord contacter un travailleur social, qui étudie son dossier et le propose à une commission du CCAS de Cluses, qui valide l'accès à l'épicerie sociale avec un montant d'achat arrêté en fonction de la composition du foyer. Chaque bénéficiaire a des horaires à respecter afin d'être accueilli dans les meilleures conditions possibles. Petit plus : un espace café permet de discuter de divers sujets comme l'éducation des enfants ou l'équilibre alimentaire. »

Christine Paris, responsable de l'épicerie sociale.

PROJET A

Développer les logements à services partagés pour les seniors

La réflexion sur les logements publics proposant des services adaptés aux seniors en perte d'autonomie a permis d'amorcer des projets dans certaines communes. Ainsi, à Cluses, des logements individuels à services partagés sont disponibles depuis juin 2010. Chacun y est locataire d'un studio ou appartement et bénéficie des services d'une « maîtresse de maison », elle-même locataire d'un appartement et présente 7jours/7. Dans la même idée, un « Papy-loft » est en cours de réalisation à Thyez, un nouvel EHPAD devrait voir le jour à Marnaz et un pôle de gérontologie à Scionzier.

PROJET B

Création d'une maison des aînés à Cluses

La Ville de Cluses propose de nombreux services en direction des personnes âgées (lieux d'accueil, portage de repas, maintien à domicile, EHPAD, accueil de jour, ...). Le groupe de travail gérontologique réfléchit par ailleurs à la création d'une Maison des aînés qui regroupera dans un lieu unique un accueil pour informer, conseiller, orienter les familles. On y trouvera des organismes de protection sociale, des services médico-sociaux, ainsi que le médecin coordonnateur du service de maintien à domicile et de l'accueil de jour. Il s'agirait également d'un lieu d'animation et de lien entre les générations en partenariat avec le pôle jeunesse de la ville.

PROJET C

Développer des services solidaires dans toutes les communes

Actuellement les services de proximité à destination des seniors (maintien à domicile), et des personnes en situation de précarité (aide alimentaire, accompagnement,...) proposés sur le territoire sont très variables selon les communes : cela va du réseau d'aide et d'accompagnement communal (épicerie sociale, portage des repas, auxiliaires de vie, soins, ...) à l'absence de service dans les plus petites communes. Les communes souhaitent donc s'organiser collectivement pour optimiser leur fonctionnement et accentuer leur action, notamment là où le service n'existe pas encore.

PROJET D

Organiser des animations de proximité favorisant l'intergénérationnel

La prise en compte de l'intergénérationnel vise à s'appuyer sur les aînés en tant qu'acteurs sociaux dans la ville, et à favoriser les liens sociaux entre les générations, facteur de bien-vieillir et de bien-être collectif. De nombreux lieux et événements locaux favorisent déjà les rencontres entre générations : jardins partagés, fêtes et animations communales, animations en maison de retraite et EHPAD avec les centres de loisirs et les écoles, etc. Cette prise en compte devient progressivement systématique dans les programmes d'activités des services jeunesse et des structures d'accueil pour les personnes âgées.

Le diagnostic de territoire a laissé apparaître des besoins et attentes fortes en termes de solidarité intergénérationnelle et interculturelle.

Le centre communal d'action sociale, ou CCAS, est un outil privilégié dont dispose les communes pour répondre aux besoins immédiats des habitants en matière d'aides sociales, de logements, de services, et pour organiser l'action sociale sur le long terme. Néanmoins, toutes les communes du bassin n'en sont pas dotées. La prise en compte d'une plus grande solidarité revêt ainsi deux aspects sur le territoire : envers les habitants d'une part, et entre les commu-

nes d'autre part. La réflexion progressive et collective engagée localement autour de l'action sociale vise ainsi un service au public plus performant et plus cohérent, au bénéfice du plus grand nombre.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Apporter des solutions adaptées aux seniors en perte d'autonomie
- > Engager une mutualisation de certains services à l'habitant
- > Développer la solidarité envers les personnes en situation de difficulté

Un groupe de travail composé d'élus et de citoyens, faisant partie du Contrat de développement durable du Faucigny, a lancé depuis 2009 une démarche pour définir une politique culturelle à l'échelle du territoire.

11 Soutenir une offre culturelle multiforme et s'adressant à tous

Une réelle amélioration de l'offre culturelle locale a été constatée ces dernières années (concerts, spectacles, théâtre, cours et ateliers,...). La création artistique dans les domaines tels que les arts de la rue et du cirque, le cinéma et le multimédia, les savoir-faire et les sciences et techniques peuvent toutefois être

mieux investis. Par ailleurs, l'offre d'activités culturelles en direction des jeunes enfants, des adolescents et des jeunes adultes peut être renforcée, même à Cluses qui est le centre de la plupart des événements culturels. Enfin, les habitants des communes plus rurales et des quartiers moins favorisés restent encore trop à l'écart de l'offre, malgré une offre de prix souvent attractive et parfois même la gratuité comme le festival Musiques en Stock.

Face à ces constats, la commission culture intercommunale a proposé 3 axes forts de développement qui sont repris dans le plan d'actions du CDDRA (Contrat de développement durable en Rhône-Alpes) du Faucigny tout comme dans cette fiche-action.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Mise en réseau de l'offre culturelle et mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale
- > Développement et promotion de l'offre culturelle du territoire
- > Mise en œuvre d'un projet partagé autour de la thématique culturelle



PROJET A

Mettre en réseau et mutualiser les moyens

Il s'agit de mettre à disposition des collectivités, associations, écoles et particuliers du petit matériel ou des locaux et d'acquérir des équipements culturels complémentaires en fonction des besoins. Il s'agit aussi de partager un projet commun et une nouvelle façon de travailler entre professionnels de la culture, amateurs, associations culturelles et collectivités avec notamment la mise en place d'un réseau pour s'informer, échanger (type portail internet avec accès réservé) et l'organisation de modules de formations et d'échanges.



ZOOM SUR :

Cinébus, le cinéma qui vient dans le village

« Développer le cinéma dans les zones rurales des départements nord alpins, c'est le but poursuivi par l'association Cinébus. L'office de tourisme du Mont-Saxonnex a intégré le dispositif, dans le cadre du développement culturel du village. Un jour par mois, la salle des fêtes – dans laquelle des aménagements spécifiques ont été réalisés pour permettre la projection – est installée pour accueillir deux séances de cinéma, dont une pour les enfants, très appréciée et qui démarre après l'école. Cela participe à l'éducation et à l'ouverture d'esprit des plus jeunes. Avec dix journées par an, des programmations tout public dont une à deux séances plus « cérébrales », le Cinébus participe pleinement au volet culturel de l'Agenda 21, mais sans les bénévoles, on ne pourrait pas continuer l'opération. »

François Cauvin, président de l'office de tourisme du Mont-Saxonnex

PROJET B

Promouvoir l'offre culturelle du territoire

Une enquête auprès de la population pour connaître ses attentes en matière d'offre culturelle sera organisée. En parallèle, un appel à projets annuel sera proposé pour soutenir des initiatives locales. Seront retenus les projets favorisant la mixité sociale et le lien intergénérationnel, impliquant l'habitant et prenant en compte l'ensemble du territoire. Cet appel à projets sera ouvert à tous les publics mais prioritairement aux acteurs culturels et aux habitants.

PROJET C

Développer un projet partagé autour de la thématique culturelle

Il est prévu de développer une offre itinérante à l'échelle du Faucigny. Il s'agit de proposer une offre culturelle aux habitants des communes qui en sont le moins bien pourvues. Il n'a pas encore été défini quels types de spectacles (arts de la rue et du cirque, concerts, cinéma, multimédia,...) se-

ront soutenus dans le cadre de cette offre itinérante. Au préalable, il sera nécessaire d'établir un cahier des charges en accord avec toutes les communes et les acteurs culturels locaux. Un pass culture sera mis en place pour faciliter la découverte de ces spectacles itinérants.



ACTION 12 Soutenir les actions et initiatives locales de développement durable



PROJET A

Appel à projets développement durable

Afin d'impulser une dynamique sur le territoire, la Ville de Cluses proposera un appel à projets aux associations et organismes qui souhaitent réaliser un projet « développement durable » d'intérêt intercommunal, dans des domaines variés tels que l'éducation et l'éco-citoyenneté, les transports et la mobilité douce, l'économie sociale et solidaire, le patrimoine naturel, les arts et la culture, les sciences de la nature, la santé publique, les sports et la nature... Les associations et organismes sélectionnés bénéficieront d'une subvention spécifique, d'une valorisation de leur projet et d'un accompagnement technique s'ils le souhaitent.



ZOOM SUR :

Les Jardins partagés de Marnaz

« Créés par la mairie de Marnaz, les jardins partagés, composés de 15 parcelles, sont sortis de terre en septembre 2009. Mise à la disposition de familles, chaque parcelle est équipée d'une petite cabane de jardin, d'un composteur et d'un récupérateur d'eau pluviale. C'est une démarche à la fois sociale et écologique, qui permet la rencontre, l'échange et le partage entre familles et entre générations. Des ateliers sont animés par Sempervirens, une association locale qui regroupe des passionnés de jardinage. Un règlement intérieur engage les occupants au respect de l'environnement et à la protection de la biodiversité. »

Joëlle Guerin, élue déléguée à l'environnement

L'engagement des communes doit être relayé par le milieu associatif et économique de manière concrète pour que le développement durable soit un réel objectif de territoire.

Pour accentuer les initiatives associatives locales et impulser une dynamique de projets citoyens autour du développement durable, les communes souhaitent faciliter les échanges et favoriser la prise en compte par les acteurs locaux des enjeux du développement durable (respect de l'environnement, actions

d'insertion sociale, accès de tous au sport et à la culture, etc). Les acteurs locaux doivent être capables d'initier eux-aussi des événements ou des projets de développement durable ou dans une logique éco-responsable.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Permettre le développement de projets associatifs locaux de développement durable
- > Encourager les bonnes pratiques
- > Aller vers une exemplarité de tous les acteurs locaux en matière d'éco-responsabilité

PROJET B

Information et sensibilisation des acteurs locaux

La mise en place de l'Agenda 21 local a permis d'organiser une concertation ouverte à tous les habitants et de créer une dynamique participative. Toutefois, il est prévu d'approfondir la sensibilisation, en ciblant notamment les acteurs locaux que sont les associations (sportives, culturelles et de loisirs) les commerçants de proximité, les entreprises. Selon les acteurs, la question du développement durable sera présentée de manière adaptée : comment mettre en œuvre une démarche éco-citoyenne dans le cadre de mon activité ? Comment moi aussi sensibiliser mes usagers, mes adhérents, mes clients ? Etc.

PROJET C

Charte des associations éco-responsables

Les associations locales, de par leur proximité avec de nombreux habitants, peuvent être de véritables ambassadeurs du développement durable. Leurs activités, sociales, sportives ou culturelles, appellent aussi à une certaine exemplarité, que les communes peuvent encourager et accompagner. La remise d'une « Charte des associations éco-responsables », rappelant les respon-

sabilités, les possibilités et les attentes des communes envers les associations soutenues localement, constituera une manière d'appeler à cette exemplarité. Ce document pourra également servir de support de réflexion pour l'introduction de critères d'évaluation « développement durable » lors des demandes de subventions annuelles.

13 Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable

Les collectivités locales sont à la fois acteurs, et vecteurs d'initiatives menées auprès des enfants et du grand public. La cible des plus jeunes est prioritaire ; ce sont eux qui feront le territoire de demain.



L'éducation à l'environnement est un principe essentiel pour assurer un développement durable. La connaissance des problématiques

environnementales doit largement déborder le cadre scolaire pour se répandre dans la société tout entière. Grâce à l'éducation à l'environnement et au développement durable, le citoyen est à même de mieux prendre en compte l'environnement dans le développement économique et le progrès social. Différents temps et lieux (réunions publiques, écoles, centres de loisirs, rencontres participatives mais aussi événements et animations) permettent déjà de déployer une action d'éducation au développement durable sur le territoire. Certains projets comme la Maison du Bois et de la Forêt à Magland, ou encore l'éco-pôle de Thyez, permettront d'accentuer encore ce dispositif.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- > Faire évoluer les comportements des citoyens en faveur de l'environnement
- > Développer les lieux de rencontres et de dialogue pour les habitants
- > Mobiliser les acteurs éducatifs et pédagogiques locaux sur le thème du développement durable

PROJET A Soutien aux actions exemplaires dans les établissements scolaires et centres de loisirs

Les établissements scolaires ainsi que l'accueil périscolaire et extra-scolaire restent, pour les communes, les lieux privilégiés pour sensibiliser les jeunes aux thèmes de l'environnement, de la solidarité, de la citoyenneté, de l'alimentation, etc. Si certains projets, portés individuellement par les équipes pédagogiques ou éducatives, ont pu voir le jour

sur le territoire, il est encore possible d'aller plus loin en s'inscrivant dans des dispositifs existants, à l'image des Agenda 21 scolaires, ou des Eco-écoles. Les communes peuvent promouvoir des objectifs concrets en matière d'éducation au développement durable et soutenir les acteurs pédagogiques qui s'engagent dans cette démarche.



PROJET B

Programme d'actions partagé pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

À plus long terme, pour structurer l'éducation à l'environnement et au développement durable, la mise en place d'un programme d'actions annuel, partagé entre les communes, permettra de mutualiser les projets (matériel, expositions, animations extérieures,...) et de garantir l'organisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans la durée, de manière moins ponctuelle que ce qui peut se faire actuellement. Ce programme concernera plus particulièrement les structures jeunesse, mais pourra aussi s'élargir au grand public dans le cadre de rendez-vous comme la Semaine du développement durable, la Semaine de la mobilité ou encore la Journée de la biodiversité.



ZOOM SUR :

Une Éco-École à Cluses : le CFP Fernand Béchet

Programme international d'éducation à l'environnement, Éco-École est un label décerné aux établissements scolaires qui se mobilisent pour l'environnement. Dans les établissements qui se portent volontaires, les élèves, les enseignants, la direction et le personnel travaillent successivement sur cinq thèmes : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'énergie. Depuis 2009, le CFP Fernand Béchet (ex. IMPro le Chevrant) est labellisé Éco-École. Chaque année de nouvelles actions sont mises en place. Après les déchets en 2009, les élèves ont avancé sur le thème de l'alimentation en 2010.

14 Rendre l'espace urbain accessible à tous

Le terme « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) concerne à la fois les personnes handicapées, physiques comme intellectuelles, et les personnes pouvant être limitées dans leurs déplacements ou dans leur accès à l'espace public : personnes âgées, femmes enceintes, etc.

L'accessibilité implique une notion d'égalité d'accès aux services offerts par le territoire. Cette dimension amène à concevoir une ville ouverte, accueillante et praticable par tous. Au-delà des personnes handicapées, c'est bien l'usager et l'ensemble de la population qui doit en bénéficier. Il s'agit de faciliter l'in-

sertion de chacun dans la vie sociale et de permettre à tous d'être un citoyen à part entière, de vivre pleinement la ville.

Dans ce cadre, les villes de la vallée ont élaboré leur plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Les communes concernées ont également créé leurs « commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées », afin de proposer et suivre les projets à mener dans ce cadre. Elles réaffirment ici ensemble leur engagement dans ce domaine.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Prendre en compte l'accessibilité aux services locaux et des commerces des personnes à mobilité réduite
- > Favoriser un meilleur partage de l'espace urbain avec les piétons et personnes à mobilité réduite
- > Améliorer l'accès des PMR aux bâtiments, événements et services publics

PROJET A

Mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie

Gestionnaire des espaces publics et garante de la libre circulation de ses administrés, la commune est responsable de la politique et des aménagements relatifs à l'accessibilité sur son territoire. Elle a donc vocation à assurer le pilotage de toute la démarche de

mise en accessibilité exigée par la loi. Pour cela les communes du territoire s'engagent financièrement et techniquement, de manière particulièrement volontariste, pour intégrer progressivement les réponses aux besoins : voirie, bâtiments, événements,...

PROJET B

Vers un réseau de bus urbain accessible et respectueux de l'environnement

L'ensemble des réseaux de transports en commun devront, d'ici 2015, être accessibles à tous : véhicules, information aux usagers du réseau, signalétique, etc. Une fois mis en place, le service de transport urbain élargi à l'intercommunalité prendra en compte ces aspects dans son projet de fonctionnement, en proposant une flotte de bus à la fois accessibles aux personnes à mobilité réduite, et ayant l'impact le plus réduit possible en matière de pollution et de gaz à effet de serre.

PROJET C

Une prise en compte des PMR dans les événements et la vie quotidienne

Il est prévu par les communes de mettre en place des moyens de communication et de sensibilisation en faveur des personnes à mobilité réduite et de leur prise en compte au quotidien : état des lieux du handicap, recensement des services existants sur le territoire, ... Par ailleurs, le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce de Cluses (voir fiche 20) est orienté pour ces prochaines années sur la prise en compte spécifiques des personnes handicapées ou à mobilité réduite dans la vie commerciale.



ZOOM SUR :

La démarche de mise en accessibilité de la Ville de Cluses

Bien avant l'instauration de la loi Handicap en 2005, la Ville de Cluses était déjà sensible à la problématique de l'accessibilité, notamment sur le volet des établissements recevant du Public. Fin 2007, la commune a élaboré son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Le Centre Communal d'Action Sociale a initié une réflexion avec l'Association Handicap, Insertion et Accessibilité et un diagnostic du territoire et des bâtiments communaux a été établi. De ce diagnostic est né un plan d'actions afin de rendre la ville plus accessible d'ici fin 2014. Ce plan prévoit des actions variées qui mobilisent tous les services compétents (urbanisme-foncier, services techniques, CCAS, économie, population, ...), un budget annuel conséquent et de nombreuses ressources à mobiliser en peu de temps.



Le Contrat urbain de cohésion sociale

Signé en 2006 et renouvelé annuellement depuis 2010, le Contrat urbain de Cohésion Sociale permet de faire vivre la Politique de la Ville sur le territoire.

Le Contrat urbain de Cohésion Sociale de la Moyenne Vallée de l'Arve formalise l'engagement de l'État, de la Région, du Département de Haute-Savoie et du SIVU Actions Ville représentant les communes de Bonneville, Cluses, Marignier, Marnaz, La Roche sur Foron, St Pierre en Faucigny et Scionzier. Le territoire couvert par le contrat compte une Zone Urbaine Sensible : le quartier des Ewües à Cluses.

Il s'agit d'un programme d'actions qui intègre à la fois des dimensions urbaines (avec des projets de rénovation) et sociales (actions d'accompagnement des habitants). Les actions

s'adressent à des publics résidant sur plusieurs communes (actions intercommunales), ou sur l'ensemble du territoire communal, dans un souci de mixité sociale, ou encore sur un ou plusieurs quartiers d'habitat social.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Comblent les besoins locaux du territoire non couverts par les politiques de droit commun
- > Renforcer l'égalité des chances entre tous les habitants de la ville et lutter contre les discriminations
- > Favoriser la mixité sociale et les rencontres entre les divers quartiers de la ville

Développement durable et Politique de la ville

Préserver la cohésion sociale est un objectif prioritaire des collectivités territoriales, qui y consacrent des moyens conséquents et une attention particulière. Cet objectif est poursuivi non seulement au sein des politiques sociales, mais également au sein des politiques économiques, culturelles, d'aménagement, de citoyenneté. Les politiques de développement durable contribuent également à cet objectif, dans la mesure où elles portent une vision du développement fondée

sur les valeurs d'équité et de solidarité. Les agendas 21 locaux ont comme finalités explicites le « vivre ensemble », la lutte contre les exclusions et les discriminations, ou encore l'épanouissement de tous les êtres humains, et intègrent des actions en faveur du lien social, entre générations, entre groupes sociaux, entre quartiers, entre territoires, en faveur de la formation tout au long de la vie, de l'accès à l'emploi, pour l'amélioration du cadre de vie.

Ainsi, CUCS et Agenda 21 local sont deux outils territoriaux complémentaires ; une cohérence entre les deux programmes doit être recherchée. Un travail collaboratif permettra de mieux appréhender leur fonctionnement respectif et de créer des passerelles utiles entre leurs champs d'actions.

Le SIVU Actions-Ville

Un syndicat intercommunal à vocation unique, le « SIVU Actions Ville » a été créé spécifiquement en 2000 pour porter et animer le contrat. Il regroupe les communes concernées par la Politique de la Ville et permet d'avoir une vision d'ensemble de l'agglomération pour impulser des actions à cette échelle transversale. Il est l'interlocuteur avec les partenaires et les autres structures intercommunales présentes pour travailler en réseau sur ce territoire.

Sont également associés à cette démarche : les bailleurs sociaux (Halpades et Haute-Savoie Habitat), la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.



ZOOM SUR :

Le chantier-école développement durable

Mené en partenariat par l'association d'insertion locale Alvéole, le chantier école « développement durable » conjugue l'insertion économique et sociale avec la thématique énergie-environnement, en parfaite cohérence avec les enjeux posés dans le cadre du Grenelle de l'environnement. L'objectif est de sensibiliser un public jeune en insertion aux techniques de l'éco-rénovation et à l'utilisation d'éco-matériaux dans le cadre de la rénovation urbaine. Un encadrant technique « formateur » a été recruté spécifiquement pour cette action expérimentale. Cette action permet d'offrir une réponse de proximité aux besoins des entreprises locales en main d'œuvre sensibilisée à ces techniques porteuses d'avenir et valorise le parcours d'insertion et de formation réalisé à Alvéole en offrant aux salariés en insertion une nouvelle porte de sortie avec un savoir-faire recherché sur des métiers porteurs et émergents.

Promouvoir le tourisme vert et le patrimoine local

L'écotourisme ou « tourisme vert » est une forme du tourisme durable, centré sur la découverte de la nature, des milieux naturels, de l'agriculture et du monde rural.

L'écotourisme apparaît comme un moyen de faire connaître le territoire aux visiteurs comme aux habitants, dans le respect des objectifs du développement durable. Il favorise à la fois les modes doux de mobilité, le lien social et les démarches éco-responsables des acteurs

du tourisme. Le territoire, riche de nombreuses ressources naturelles et paysagères, est un territoire touristique qui doit s'affirmer comme tel. Des initiatives existent déjà et seront l'objet d'une mise en valeur et d'un approfondissement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Développement du tourisme local, de proximité, de nature et des loisirs verts dans une logique de développement durable
- > Augmentation de la part des déplacements en modes doux (piétons, cycles)



ZOOM SUR :

Le chemin des colporteurs à Nancy-sur-Cluses

« Dès le Moyen Âge, et plus encore au XVII^e et XVIII^e siècle, les hivers longs et les rendements incertains des cultures ont encouragé les émigrations saisonnières depuis les hauts villages montagnards, créant le métier de colporteur. Ils se rendaient en Suisse, particulièrement à la foire de Bâle, pour acheter des denrées – principalement des étoffes et de la mercerie, avant de se spécialiser dans les ornements religieux – qu'ils descendaient ensuite vendre dans les vallées éloignées. Certains ont fait fortune et ont pu construire de belles maisons dans le village. Ce sont eux aussi qui ont financé la construction de la magnifique église baroque. Le chemin des colporteurs de Nancy-sur-Cluses, accessible dès six ans, permet de découvrir ces joyaux mais aussi les chapelles de la Fley et de la Frasse ou encore les remarquables fours jumeaux. »

Anne-Gaëlle Beaudouin, agent de développement touristique à Nancy-sur-Cluses



PROJET A

Valoriser l'offre locale de tourisme vert

Les différents acteurs du tourisme souhaitent poursuivre les efforts déjà engagés et mutualiser les moyens pour être plus visibles, y compris en dehors de la saison d'hiver. L'objectif est de recenser et développer l'offre de loisirs de pleine nature (sentiers randonnées/vélo, petit patrimoine, sports de pleine nature, etc.) sur l'ensemble du territoire. Parallèlement, on pourra éditer divers supports de communication, commun aux huit communes et mettant en valeur ces atouts locaux et démarches éco-responsables.

PROJET B

Aménagement de sentiers découverte de l'environnement et du patrimoine local

Le territoire compte de nombreux sentiers de randonnées et de promenades. Cependant, l'hétérogénéité des balisages, des supports de communication et du niveau d'entretien a été souligné. Certains sites ou chemins existants pourraient faire l'objet d'aménagements pour être mis en valeur, voire même devenir des sentiers thématiques. L'idée est d'organiser, en partenariat avec le Conseil général, un programme local pour les sentiers de randonnée, à l'échelle du Faucigny, afin de permettre au plus grand nombre de (re)découvrir l'espace naturel et le patrimoine local dans toute sa diversité, et de favoriser les modes doux de déplacements (marche, cycles, ...)

Plus d'informations : www.hautesavoie-rando.fr

PROJET C

Valorisation des démarches durables des domaines skiables du territoire

Les stations du territoire sont engagées dans une démarche environnementale avec « Domaines skiables de France » qui œuvre pour une certification ISO 14001 des domaines skiables de Haute-Savoie, visant à diminuer l'impact des activités liées à la station sur l'environnement. La station de Flaine (commune de Magland), déjà certifiée QSE (qualité sécurité environnement) est concernée en tant que moyenne station. Pour les plus petites stations, une démarche interne sur trois ans a été initiée, adaptée à la taille des domaines. Cette démarche concerne 4 stations de Haute-Savoie parmi lesquelles Mont-Saxonnet et Le Reposoir.

Plus d'informations : www.domaines-skiables.fr

ACTION 16 Faire connaître et valoriser le monde agricole

Un enjeu fort est de permettre à l'espace rural de transformer ses richesses en opportunités économiques dans une logique de développement durable.

Le territoire de l'Agenda 21 est constitué à la fois d'un espace urbain dense en fond de vallée, et d'un espace rural et agricole important. L'objectif est de transformer les richesses de cet espace rural (agriculture, bois, paysages, nature...) en ressources économiques, tout en

tenant compte des enjeux liés au développement durable et en insérant le monde agricole dans le tissu social local. Pour cela, il existe sur le territoire un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) sur les bassins Giffre et Arve, visant notamment à valoriser l'agriculture locale. L'Agenda 21 local rappelle ici en partie le programme d'actions prévu dans le PSADER.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Valorisation d'une agriculture locale diversifiée
- > Sensibilisation aux enjeux de la consommation responsable
- > Développement des animations de proximité et des loisirs verts dans une logique de développement durable

PROJET A

Sensibilisation auprès des scolaires et du grand public

Avec des habitudes de vie de plus en plus connectées au monde urbain, la connaissance des espaces ruraux, de leur fonctionnement et des activités qui s'y déroulent, se perd. Des incompréhensions et des conflits d'usages peuvent même apparaître avec notamment la montée des loisirs verts.

Des animations grand public, des accueils à la ferme ou des actions de sensibilisation en milieu scolaire permettront à toutes les générations de mieux appréhender l'espace rural qui les entoure, de découvrir les pratiques agricoles et forestières et les métiers artisanaux liés aux productions locales.

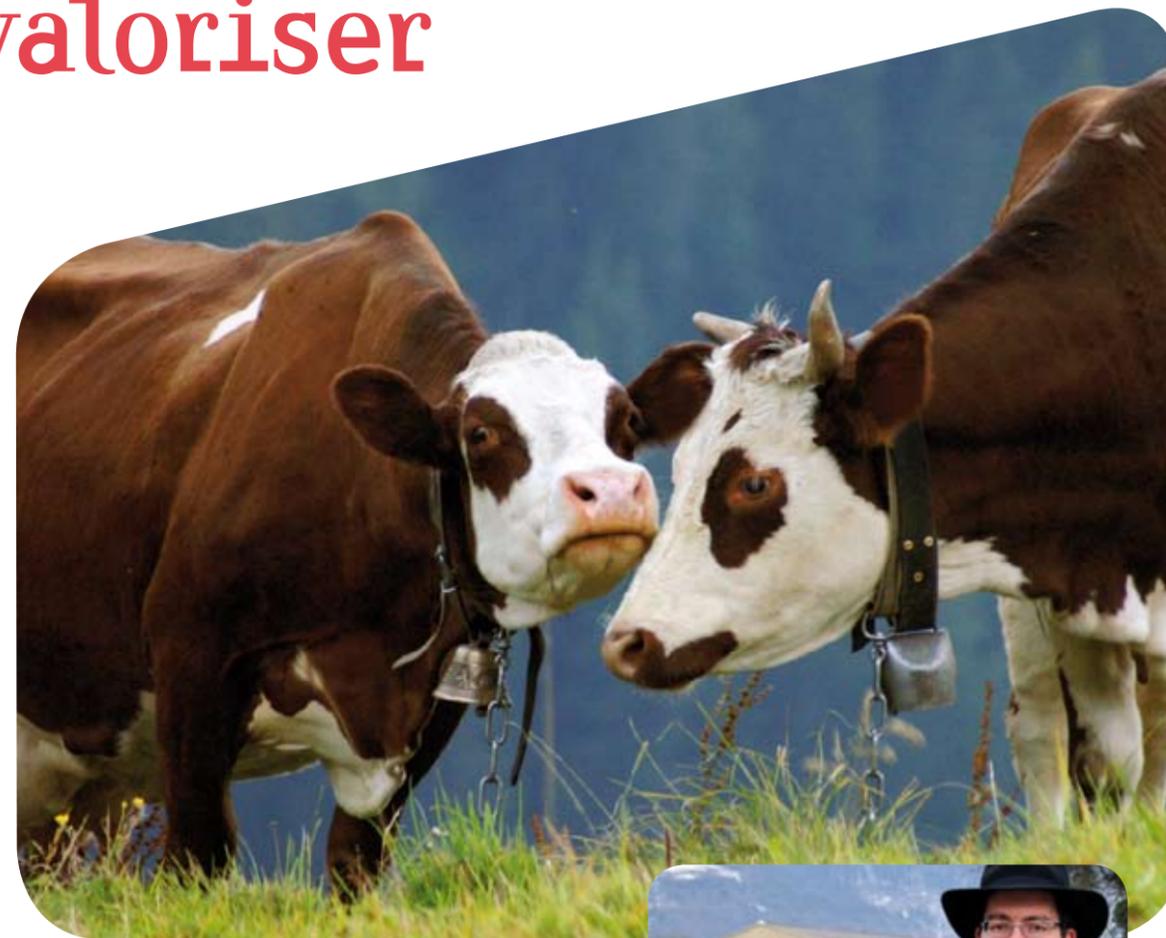


PROJET B

Communiquer sur l'agriculture locale

Pour faire connaître les exploitations au grand public, il est apparu pertinent de créer et d'apposer une signalétique commune à l'entrée ou aux abords de toutes les exploitations du territoire afin d'être visibles de tous.

Pour accompagner cette signalétique, un livret regroupera les informations utiles concernant toutes les exploitations: nom, localisation, productions proposées par l'exploitation, et le cas échéant, s'il existe ou non, un accueil du public.



PROJET C

Soutien aux initiatives locales en lien avec le monde rural

En partenariat avec la Chambre d'agriculture, les communes souhaitent soutenir les projets locaux visant à pérenniser voire à développer l'activité agricole locale : développement des circuits courts de vente des productions locales, aides à la diversification des activités, soutien aux projets d'associations locales en lien avec le monde rural.



ZOOM SUR :

Le Projet stratégique agricole et de développement rural

« L'activité agricole est très présente sur le territoire local et joue un rôle prépondérant dans l'identité du Faucigny. De plus, la forêt couvre une part importante du territoire ; c'est une ressource économique et sociale qui peut être valorisée. La Région accompagne donc depuis 2009 l'élaboration d'un Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) élaboré sur le territoire du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDDRA) du Faucigny (bassin clusien et vallée du Giffre). La mise en œuvre de ce programme est prévue sur 6 ans à compter de l'année 2011. Les orientations du PSADER ont suscité un intérêt et une dynamique de travail riche avec les élus locaux et les acteurs du monde rural. »

Antoine Depardon, chargé du PSADER – CDDRA du Faucigny

17 Développer et faire connaître l'apiculture sur le territoire

Insectes pollinisateurs, les abeilles représentent un enjeu déterminant en terme de biodiversité.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Valorisation d'une agriculture locale diversifiée
- > Sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité
- > Développement des animations de proximité et des loisirs verts dans une logique de développement durable



PROJET A

Promouvoir et soutenir les activités des apiculteurs locaux

Après des actions de sensibilisation menées par les communes de Marnaz, Cluses et Thyez en 2010 (année mondiale de la biodiversité), il a paru indispensable de développer des projets de sensibilisation et de soutien en faveur de l'apiculture et de la sauvegarde des abeilles : installation de ruches par les collectivités, soutien de l'action du rucher école de Cluses et des groupements d'apiculteurs locaux, sensibilisation des élus locaux et des

scolaires, information et sensibilisation des demandeurs de permis de construire pour les inciter à planter les espèces végétales les plus mellifères.

Plus d'informations : www.sauvonslesabeilles.com

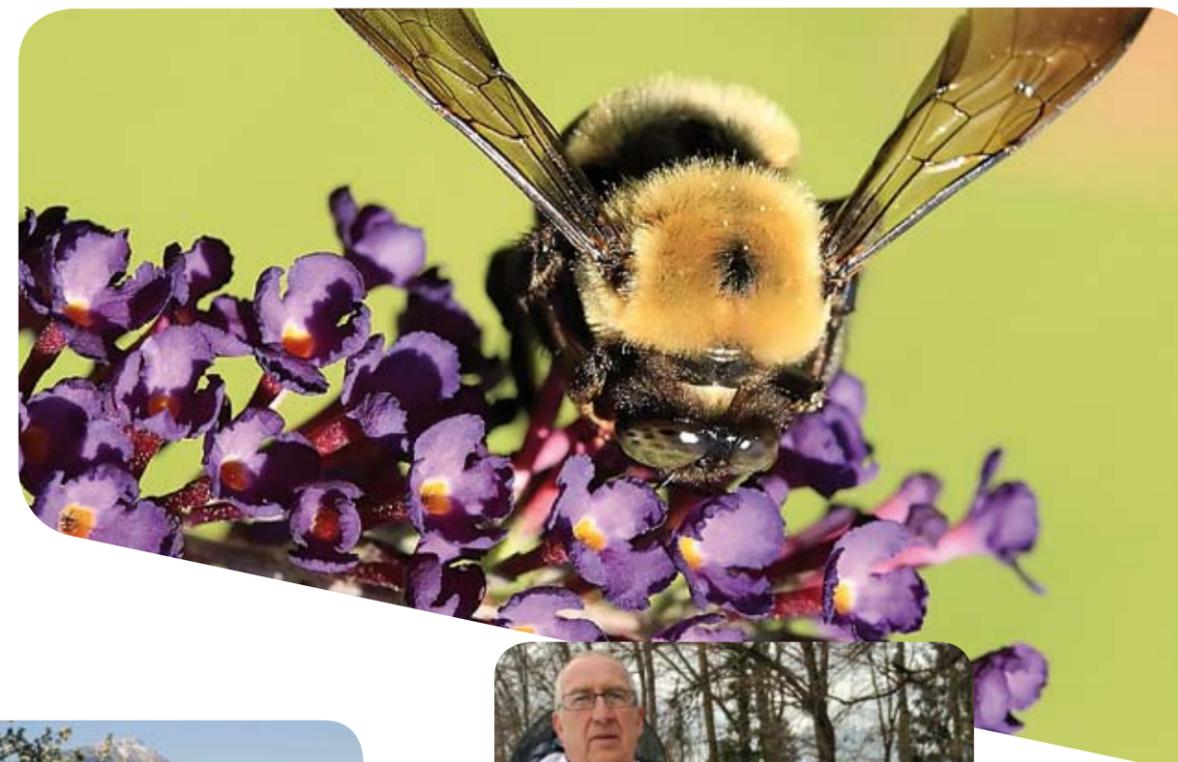
Les abeilles jouent un rôle majeur dans l'environnement. En butinant les fleurs pour en récolter le nectar et le pollen, les abeilles assurent naturellement la pollinisation de nombreuses espèces végétales et permettent ainsi la fécondation nécessaire à la production de fruits et de graines, eux-mêmes essentiels à la survie de très nombreuses espèces animales. Plus de 35% de nos ressources alimentaires proviennent ainsi des insectes pollinisateurs comme les abeilles. L'activité apicole joue un rôle décisif dans leur présence sur le territoire. Une activité qu'il convient de valoriser et de soutenir.



PROJET B

Développement des prairies fleuries et du fauchage tardif

C'est à la fin de l'été que se détermine la population de la ruche au printemps suivant. Pour que la reine pondre en septembre, il faut que les abeilles trouvent un apport important en pollen et en nectar. Faute de nourriture suffisante, la ponte peut être faible et les essaims de printemps étiolés. Les collectivités peuvent jouer un rôle actif en proposant des prairies fleuries constituées de plantes et d'herbes mellifères en bords de chemin, dans certains espaces verts communaux et en soutenant les particuliers intéressés. Dans la même idée, le fauchage tardif ou raisonné des bords de route constitue un atout pour la vigueur des ruchers. L'action sera relayée sur tout le territoire local, là où cela est possible.



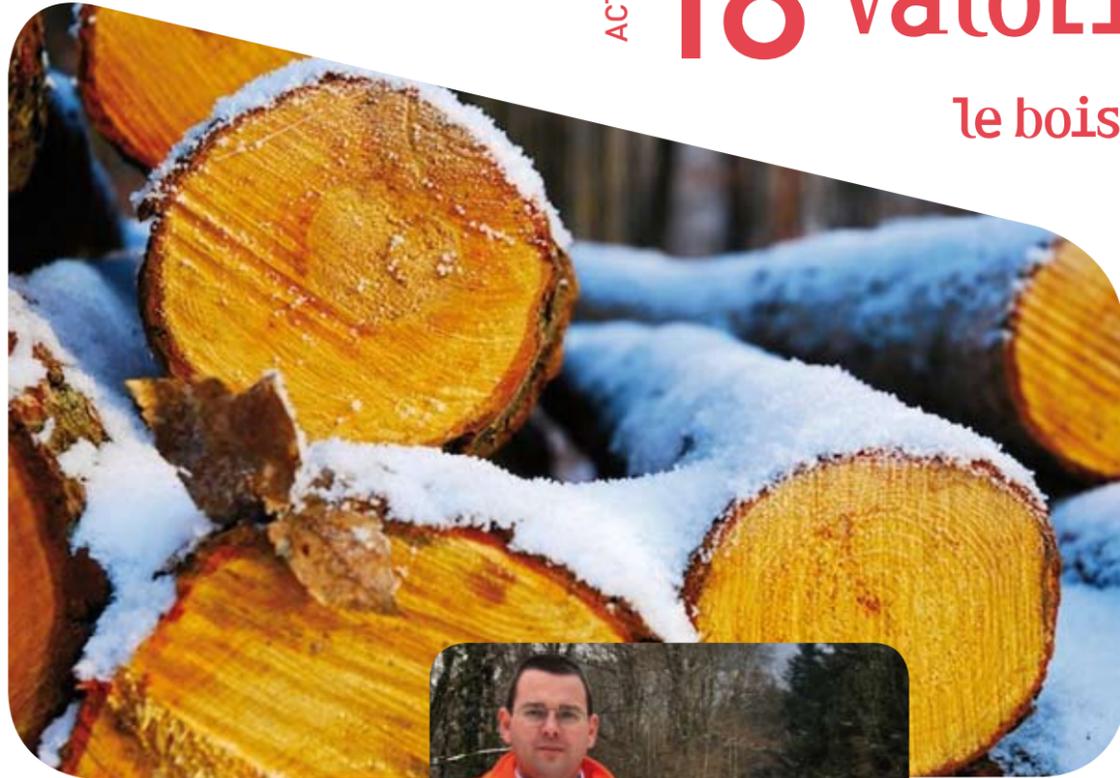
ZOOM SUR :

L'Abeille noire : gestion durable d'un rucher-école

« Cela fait 30 ans que le rucher-école de Cluses, l'Abeille noire, a été créé pour, avant tout, échanger des savoir-faire et enseigner l'apiculture. L'association a aussi initié une gestion raisonnée en achetant des essaims locaux pour éviter les maladies. Nous avons notamment milité pour l'élevage de l'abeille noire de Savoie, la mieux adaptée à l'écosystème et aux conditions climatiques de nos montagnes. Au fil des années, certains se sont formés pour devenir goûteurs de miel afin d'améliorer sans cesse la qualité des produits. L'Abeille noire veut avant tout transmettre son savoir, et j'interviens régulièrement dans les écoles, pour sensibiliser les enfants à la protection de la nature : l'abeille occupe en effet une place primordiale dans le cycle de la vie ! Moins de traitements (qui déciment les essaims), n'effectuer les fauches que le soir, lorsque les abeilles ont déserté les fleurs... autant de conseils utiles à la préservation des butineuses. L'association monte aussi un nouveau projet en 2011 : un stage d'apprentissage à l'élevage de reines. »

Pierre Joigne, Fondateur de l'association « Abeille noire »

ACTION 18 Valoriser le bois et la forêt locale



PROJET A

Création d'une Maison de la forêt et du bois à Magland

L'objectif est de créer un lieu sur la commune de Magland qui proposera à un public de scolaires, de locaux, mais aussi de touristes, de mieux connaître les usagers de la forêt, leurs besoins, ainsi que l'histoire de l'exploitation forestière locale. Ce projet, initiative de la commune de Magland, aura un rayonnement plus large, sur toute la vallée de l'Arve et même au-delà. Avant tout et pour préciser le projet, un cahier des charges proposera plusieurs scénarios de réalisation. Une étude de faisabilité, s'appuyant sur le scénario choisi, sera ensuite réalisée afin d'optimiser la conception et de faciliter la mise en service de la Maison.

ZOOM SUR :

Le schéma de desserte forestière de Magland : une forêt bien gérée dure pour l'éternité

« La forêt de Magland compte 2343 hectares de bois. C'est une richesse à préserver, ce que les anciens avaient bien compris. En 2011, elle se porte toujours très bien car l'ONF et les services municipaux la suivent de près. L'admirer sans y toucher, laisser faire la nature, serait une fausse bonne idée, source de dangers. Magland s'est engagée dans une exploitation mesurée et raisonnée de sa ressource, en évitant les coupes à blanc. Pour cela, la commune vient de se doter d'un schéma de desserte forestière, le premier en Haute-Savoie. Réalisé par l'ONF, il recense les zones à exploiter, définit les moyens d'évacuer le bois entre les tracés existants ou à réaliser (routes et pistes forestières) et les dispositifs temporaires (câbles) en fonction de la densité et de la topographie, dans le cadre d'un développement harmonieux et d'une utilisation multiple de la forêt (randonnée, exploitation, chasse...) et avec la volonté de préserver l'environnement.

Loïc Plusquellec, directeur des services techniques de Magland.

Les espaces boisés et forestiers représentent plus de 45% du territoire des 8 communes.

La forêt est un système naturel, c'est aussi un lieu d'activités sociales et économiques diverses, un lieu de découverte et d'éducation pour le respect de la nature et un milieu qui permet de lutter contre l'effet de serre par l'absorption de gaz carbonique. L'évolution de l'activité touristique en forêt et dans les massifs de montagne au cours des dernières années, apporte une confirmation de cette attente de la société. Très présent sur les coteaux et l'espace montagnard dans notre territoire, la forêt est un

élément incontournable du paysage local, un support de biodiversité important, et offre des opportunités économiques qui mériteraient d'être accentuées.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Accompagnement des pratiques agricoles et forestières locales
- > Sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité
- > Développement des animations de proximité et des loisirs verts dans une logique de développement durable

PROJET B

Schémas de dessertes et animation technique forestière

Les schémas de dessertes permettent notamment de prévoir les accès en forêt (voies, passages, chemins) prenant en compte les besoins économiques (exploitations de la ressource en bois), sociaux (passage des autres usagers), environnementaux (protection des milieux fragiles) ainsi que les contraintes réglementaires, physiques et foncières. Sur le territoire, différents secteurs nécessitant une intervention ont été identifiés. Un technicien forestier interviendra localement pour sensibiliser les propriétaires sur la nécessité de gérer la forêt, pour étudier la faisabilité d'un remaniement du foncier forestier, etc.

PROJET C

Diagnostic en vue d'une politique forestière commune

Le dispositif des chartes forestières vise « à susciter une réflexion au niveau d'un territoire pertinent pour analyser la place de la forêt et du bois au sein de ce territoire, et à élaborer un projet partagé faisant de la forêt et du bois un atout de développement local ». Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire. Cette charte est donc un document d'orientation, défini suite à une étude forestière ; elle préconise des actions à mener pour les 5 ans qui suivent cette étude. Pour mener à bien cette action, un technicien réalisera un diagnostic local sur les communes intéressées et travaillera à l'élaboration d'actions concrètes avec les acteurs du bois et de la forêt.

PROJET D

Développement des chaufferies-bois dans les bâtiments publics

Développer le bois-énergie est un enjeu fort, ressorti dans le diagnostic rural du territoire (diagnostic du PSADER). Plusieurs communes ont montré un intérêt pour l'installation des chaufferies bois sur le territoire, notamment pour les bâtiments publics. Il est d'abord prévu d'analyser les opportunités existantes au regard des autres solutions de chauffage afin d'identifier les sites pertinents pour accueillir une chaufferie bois. La structuration d'une filière-bois locale doit par ailleurs être assurée afin de garantir un approvisionnement en bois de proximité.

Consommer responsable, c'est adopter un mode de consommation compatible avec le développement durable. Cela implique des choix plus respectueux de l'environnement et de la santé lors de nos recours aux services, ou encore lors de l'achat, de l'utilisation et de l'élimination des produits.

ACTION 19 Encourager les filières courtes et la consommation responsable

«Consommer responsable», c'est donner un sens éthique et une utilité sociale à l'acte d'achat. Le consommateur doit devenir un

consom'acteur, c'est-à-dire avoir une démarche d'achat réfléchie : il ne doit plus être passif dans son acte de consommation.

L'alimentation (produits bio, équitables...) mais aussi la maison (électroménagers économes, bois certifié, prêts « verts », détergents...) en passant par les transports (vente de voitures propres, transports en commun, etc.), le textile ou encore les cosmétiques sont autant de supports pouvant amener à une production plus respectueuse de l'environnement et de l'équité sociale. Les collectivités ont un rôle à jouer en tant qu'acheteurs, mais également dans la sensibilisation des habitants.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Mise en réseau de l'offre culturelle et mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale
- > Développement et promotion de l'offre culturelle du territoire
- > Mise en œuvre d'un projet partagé autour de la thématique culturelle

PROJET A Le bio et les filières courtes pour la restauration collective

Depuis le Grenelle de l'environnement, la France doit parvenir à 6% de surface agricole biologique d'ici 2012. Pour l'instant, on n'en compte que 2 à 3%, et beaucoup de produits proposés dans les cantines viennent de l'échelle nationale, voire européenne. Il est possible d'agir en amorçant une réflexion sur les modes d'approvisionnement de la restau-

ration collective au niveau local et sur la qualité des aliments proposés. Développer le biologique et les filières courtes dans la restauration publique permet ainsi de pérenniser une agriculture durable jouant la carte de l'environnement et d'établir une démarche éducative auprès des habitants.

PROJET B

Développer et promouvoir la consommation responsable sur le territoire

Les communes s'engagent pour promouvoir une consommation plus responsable. Cela passe par une nécessaire exemplarité mais aussi par le soutien aux initiatives extérieures, comme le « Réseau Eco-conso 74 », lancé par l'association Cellule Verte. L'objectif est de permettre aux consommateurs de trouver des produits et services « développement durable » dans le département. Ce ne sont pas seulement les enseignes estampillées « bio » ou « locales » qui seront mises en valeur mais bien tous les commerces proposant au moins un produit ou un service durable, qui s'engageront ainsi dans une démarche d'amélioration continue.

ZOOM SUR :

Le Grand marché du commerce équitable à Cluses

« La ville de Cluses s'est engagée il y a quelques années dans une démarche de promotion et de valorisation du commerce équitable. Depuis 2007, un Grand marché du commerce équitable est organisé par la mairie. Il est devenu depuis un rendez-vous annuel de la collectivité. Le marché est coordonné par l'Office de tourisme et depuis 2009, le service développement durable vient renforcer son action. Les participants (professionnels et associatifs) sont identifiés en amont puis sollicités pour tenir un stand, animer un événement/spectacle, monter une conférence. Depuis l'automne 2009, l'organisation de la Quinzaine du commerce équitable est renforcée : un Conseil local pour la consommation responsable et le commerce équitable a été créé et est force de propositions pour dynamiser cette Quinzaine et le marché. »

Laurence Blanchet, hôtesse d'accueil à l'office de tourisme de Cluses



ACTION 20 Diversifier et soutenir les commerces et services de proximité



Les activités économiques de la sphère « résidentielle » telles que les commerces et les services prennent de l'ampleur. Elles constituent le deuxième moteur de l'économie locale, derrière celui de l'industrie. Cette nouvelle économie répond aux besoins du territoire et aux nouvelles demandes en terme de services de proximité notamment.

montre les gains et les atouts possibles à retirer d'une meilleure implantation et une diversification de l'offre commerciale et des services de proximité : emplois, maîtrise de l'étalement urbain, cohésion sociale, protection des paysages, déplacements...

Sur le territoire, une étude réalisée en 2009 a souligné les enjeux de diversification et d'implantation des activités économiques : elle

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Soutien à l'entrepreneuriat local et à l'insertion
- > Soutien aux commerces et services de proximité
- > Diversification de l'économie locale
- > Prise en compte du handicap et des questions d'accessibilité



ZOOM SUR :

L'aide aux vitrines et devantures à Cluses

« Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) est un outil d'accompagnement dont l'objectif est la création, le maintien, la modernisation et l'adaptation des entreprises artisanales, commerciales ou de services en centre-ville et centre-quartiers. Les projets financés par le Fisac sont montés en partenariat entre les collectivités locales, les associations de professionnels et les chambres consulaires (Chambre de commerce et de l'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat du département). Ainsi, des actions collectives d'animation, de promotion et de communication ou encore de travaux d'aménagement et d'urbanisme peuvent être aidés s'ils visent à améliorer l'attractivité commerciale et artisanale de la commune. Dans son précédent volet, le FISAC de Cluses a, par exemple, permis aux commerçants intéressés de percevoir une aide financière pour l'attractivité de leurs devantures et vitrines. »

Sandrine Cuinier, responsable du service économique – Mairie de Cluses

PROJET D

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Le FISAC a été créé pour répondre aux difficultés pesant sur l'existence de l'offre commerciale et artisanale de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. Le FISAC a été mis en place à Cluses dès 1996. Une nouvelle phase démarrera en 2011 : des aides locales seront notamment accordées pour l'animation commerciale, ainsi qu'aux projets destinés à favoriser l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite ; une opportunité pour les commerces avant l'entrée en vigueur de la loi handicap pour 2015. A terme, un élargissement du FISAC à l'échelle intercommunale est envisagé pour dynamiser plus largement le commerce local. (voir aussi ci-contre)

PROJET A

Réalisation d'un Schéma d'équipement commercial sur le territoire

Sur la base d'un diagnostic du tissu commercial et artisanal, il s'agit de mener une réflexion partagée à l'échelle du territoire sur le développement commercial dans le but de permettre à l'agglomération de renforcer son attractivité commerciale et de favoriser la structuration des pôles de proximité dans les zones rurales. Pour cela, un diagnostic de l'offre et de la demande sera réalisé, suivi d'une charte de développement commercial concertée avec les acteurs du territoire et enfin un plan d'actions pour accompagner les professionnels et les collectivités dans la redynamisation de leur tissu commercial et artisanal.

PROJET B

Appui à l'émergence de l'Économie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) a pour objet de concilier l'économique avec le social et de « donner une place à chacun dans la société par d'autres formes que le travail salarié classique ». Elle regroupe une multitude d'activités, très souvent sous statuts associatifs, dans les domaines de l'agriculture, du tourisme à vocation sociale, les services à la personne. Accompagner l'émergence de cette économie sociale et solidaire développera la dynamique de territoire, car l'emploi sur ces secteurs ne peut être délocalisé et la demande est vouée à augmenter, du fait des évolutions démographiques et sociales.

PROJET C

Soutien à l'entrepreneuriat local et à la création d'entreprises sur le territoire

Pour soutenir l'entrepreneuriat, les communes soutiennent plusieurs démarches :
 - la plate-forme d'initiative locale « Arve Giffre Initiative » qui a pour objet l'octroi de « prêts d'honneur », sans intérêt, sans caution ni garantie, et qui accompagne aussi le créateur d'entreprise
 - l'ouverture d'un réseau de pépinières d'entreprises locales, qui sont des structures d'appui et d'accueil des jeunes créateurs d'entreprise. Initiées par les collectivités locales, elles assureraient hébergement, accompagnement et services aux nouveaux entrepreneurs.



ZOOM SUR :

Un véhicule électrique pour les services techniques

« Motivés par la gestion durable, les élus de Thyez ont décidé en 2009 d'acquiescer un véhicule électrique. Après une étude précise des besoins en fonction des critères d'utilisation, c'est le service bâtiment du centre technique municipal qui a été retenu pour cette dotation. Il n'effectue que quelques déplacements par jours, sur de courtes distances, ce qui correspond parfaitement pour ce type de véhicules. Le personnel a été associé à toutes les étapes du choix, ce qui était important pour emporter son adhésion. C'est finalement une petite fourgonnette qui a été choisie, pour sa fonction utilitaire. Nous l'avons recouverte d'une signalétique très apparente, afin de communiquer sur le concept et prévenir les autres utilisateurs, car cette voiture se déplace un peu plus lentement qu'une voiture classique. Au bout d'un an d'utilisation, l'expérience s'avère complètement satisfaisante. »

Yves Caron, directeur des services techniques de Thyez

PROJET A

Organiser la commande publique durable

La réglementation permet depuis 2006 le développement d'une commande publique « durable » : l'insertion de nouvelles clauses prenant en compte l'éco-responsabilité et la responsabilité sociale et sociétale des produits et services est désormais possible, mais vient complexifier la démarche pour les services acheteurs et peut se révéler être une réelle contrainte si elle n'est pas organisée et accompagnée. Un groupe de travail et d'échanges va se mettre en place entre les communes intéressées pour améliorer leurs pratiques dans ce domaine.

ACTION 21

Utiliser les marchés publics comme levier de développement durable

La commande publique représente environ 15% du PIB national. Elle constitue donc un puissant levier pour favoriser la prise en compte du développement durable par les entreprises, et pour soutenir, encourager et développer l'offre de services et de produits dits durables.

Le développement durable a fait son entrée en 2006 dans les critères d'attribution des marchés publics français. Les acheteurs publics peuvent ainsi établir un cahier des charges

La commande publique représente environ 15 % du PIB national. C'est un important levier pour mobiliser les fournisseurs et prestataires sur leurs responsabilités sociales et environnementales.

incluant des critères sociaux et environnementaux, et ont ainsi la possibilité d'assurer, dans leur commande, leurs responsabilités sociale et environnementale.

PROJET B

Augmenter les achats « durables » et « responsables »

Les communes avancent ponctuellement sur l'insertion de clauses environnementales et sociales (achat de papier recyclé, mobilier en bois certifié, ...), et souhaitent accentuer voire systématiser autant que possible la prise en compte du développement durable dans leurs marchés en favorisant les produits labellisés, les entreprises engagées dans des démarches éco-responsables, les entreprises engagées dans une démarche d'insertion par l'économique, ou qui facilitent l'emploi de personnes en difficulté, les produits issus du commerce équitable.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Réduire l'impact environnemental de la commande publique en achetant des produits et services durables
- > Encourager les bonnes pratiques vers une consommation responsable
- > Aller vers une exemplarité des communes en matière d'achats

En plus...

La mise en place d'outils de travail et d'un groupe d'échange n'est qu'une première étape pour s'assurer de l'effectivité de la prise en compte de ces critères sociaux et environnementaux.

Un suivi continu et une assistance pour la rédaction de cahier des charges adaptés sont en effet indispensables pour faciliter et garantir que les marchés aboutissent à des achats dits « durables » ou « responsables ».

Connaître les espaces naturels locaux



ZOOM SUR :

Le Lac Bénit

Bordé de sapins et situé au pied du massif du Bargy, le Lac bénit est situé au Mont-Saxonnex. Le site est classé au titre des paysages et du patrimoine naturel. Le classement est une mesure de protection forte : toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale du ministre chargé des sites ou du préfet. L'objectif est de léguer aux générations futures un site préservé dans les caractères et les qualités (paysagères, patrimoniales...) qui ont justifié son classement, ce qui n'exclut pas l'autorisation, par exemple, de travaux nécessaires à la mise en valeur du site, à l'accueil ou à la sécurité du public, au maintien des activités humaines, agricoles et forestières qui ont contribué à façonner le paysage.

PROJET A

Inventaire des milieux naturels et espaces remarquables

Un état des lieux de tous les éléments de patrimoine naturel connus sur le territoire du Faucigny sera élaboré en partenariat avec le conservatoire départemental (Asters) afin d'en assurer une représentation cartographique et une analyse des enjeux. Des actions pilotes pourront ensuite être menées par les collectivités pour mieux gérer les espaces les plus remarquables ou sensibles et pour les valoriser.

Certains espaces naturels du territoire sont menacés par l'activité humaine et l'urbanisation. Une action forte de référencement permettra de mieux les préserver.

Le territoire possède un patrimoine naturel particulièrement varié et à forte richesse environnementale.

Mais si la nature en Faucigny est encore largement préservée, certains de ces espaces sont aujourd'hui fragilisés.

La mise en place d'outils de connaissance et de référence des espaces naturels est nécessaire à leur préservation et à leur valorisation.

PROJET B

Identification des trames vertes et bleues

La construction de réseaux écologiques appelés trames vertes et bleues permet de lutter contre la perte de la biodiversité. Cette trame verte et bleue de la Haute-Savoie sera portée à la connaissance des décideurs locaux, en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires. Des rencontres avec les élus seront également organisées pour leur permettre de mettre en œuvre des actions concrètes de conservation et de restauration.

PROJET E

Identification des points de conflits et axes de déplacement faune

Les collisions entre la faune et les véhicules ont augmenté de manière exponentielle sur les axes routiers. Ces zones à risque seront répertoriées par la fédération départementale de chasse afin

PROJET C

Atlas de la biodiversité communale

La ville de Cluses a décidé de mieux connaître, protéger et valoriser la biodiversité en lançant la création d'un Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC) en partenariat avec le Conservatoire départemental des espaces naturels (ASTERS) soutenu par l'État. Il s'agit d'inventorier et cartographier la biodiversité communale afin de l'intégrer dans l'élaboration des politiques communales.

de permettre l'aménagement des bordures de voiries sur certains sites expérimentaux. Les usagers et le grand public seront sensibilisés aux risques liés aux déplacements de la faune locale.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Améliorer la connaissance des milieux et des espèces naturelles du territoire
- > Mieux prendre en compte les espaces à enjeux dans l'aménagement local
- > Valoriser et faire connaître les espaces remarquables du territoire

ACTION 23 Valoriser et protéger la biodiversité et les paysages

AXE
5

AXE
5



ZOOM SUR :

PROJET A Le gypaète barbu suivi à la loupe dans le Bargy

« Le gypaète barbu était présent dans nos montagnes alpines jusqu'à son éradication au début du XX^e siècle. De la famille des vautours, il joue le rôle d'équarrisseur naturel, se nourrissant des os des bêtes mortes en alpages. Un programme de réintroduction a débuté en 1987, de jeunes oiseaux ont été lâchés au Reposoir, et un couple s'y est installé quelques années plus tard, qui niche alternativement sur la commune ou dans celle du Mont-Saxonnex (un autre s'est installé à Magland). L'association Asters a depuis renouvelé des lâchers avec succès. Cependant, rien n'est acquis ; avec un jeune à l'envol tous les 3 ans, et des accidents (câbles électriques, empoisonnement, tirs...) n'épargnant pas les adultes, il faut rester vigilant : différents outils permettent donc de suivre l'évolution des oiseaux (bagues, teinture des ailes à la manière d'un code-barre, suivi GPS... l'observation restant le plus fiable) pour pérenniser cette action. »

Marie Zimmermann, association Asters

PROJET B Opération "Trop de lumière nuit"

L'éclairage public est une source de pollution lumineuse qui impacte le milieu et les espèces animales. L'opération « Trop de lumière nuit » a pour but de sensibiliser les élus et le grand public aux dangers de l'éclairage artifi-

ciel en proposant des temps de découverte, d'information et d'actions. Le « Jour de la Nuit » notamment, est une journée nationale qui a lieu en octobre autour de ce thème.

La mobilisation d'outils concrets tels que les opérations de sensibilisation ou les mesures de protection réglementaires sont indispensables pour parvenir à la protection de la biodiversité et des paysages.

Les espaces naturels remarquables ou sensibles du territoire présentent de multiples intérêts notamment en terme de paysage, de valeur fonctionnelle (préservation de la ressource en eau, protection contre les crues et autres risques naturels) et de biodiversité (flore et faune). Le maintien de la biodiversité est ainsi une composante essentielle du développement durable.

Pour s'en assurer, les acteurs locaux doivent être sensibilisés à la perte croissante de bio-

diversité qui s'opère. Habitants, élus, services municipaux peuvent ainsi être acteurs d'une meilleure prise en compte et de la protection de la biodiversité et des paysages.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Améliorer la protection des milieux et des espèces naturelles du territoire
- > Mettre en valeur les paysages locaux
- > Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la biodiversité

PROJET C

Viabilité hivernale durable

Depuis quelques années, les communes du bassin clusien cherchent à réduire l'usage du sel de déneigement, et envisagent des techniques alternatives moins impactantes pour l'environnement, tout en proposant un déneigement efficace de la voirie. Elles s'engagent à poursuivre leurs efforts, à informer et mobiliser les habitants de nos territoires.

PROJET D

Arrêté de biotope « Faucon pèlerin »

Le faucon pèlerin est protégé en France mais des menaces pèsent encore sur l'espèce. Afin de le protéger, notamment en période de nidification, nos communes soutiennent la proposition d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, en lien avec l'ONF et la LPO.

PROJET F

Enfouissement de la ligne haute-tension à Cluses

RTE et la Ville de Cluses travaillent à l'enfouissement d'une partie de ligne haute-tension en zone résidentielle. Le projet consiste à créer une nouvelle liaison souterraine entre les postes électriques de Cluses et de Pressy, libérant ainsi le paysage de cette ligne aérienne.

PROJET E Suivi du Docob NATURA 2000 du Massif du Bargy

Le site du Bargy abrite le premier couple de Gypaètes barbus à s'être reproduit dans les Alpes françaises depuis près de 100 ans. Dans le cadre du classement du site en zone

« Natura 2000 », les communes concernées - Le Reposoir, Mont-Saxonnex, Marnaz - suivent avec attention la rédaction du Docob (document d'objectifs).

ACTION 24 Garantir la gestion durable de l'eau et des rivières



PROJET A

Assurer la qualité de l'approvisionnement en eau et la collecte des eaux usées

L'alimentation en eau potable sur le territoire est réalisée par des prélèvements effectués dans les eaux superficielles et souterraines. L'eau est prélevée par des captages dits d'alimentation en eau potable (AEP). L'ensemble des communes doit finaliser la protection de ces points de captages pour éviter les pollutions, et s'engage à poursuivre les actions garantissant la qualité du service de distribution d'eau et d'assainissement.



ZOOM SUR :

Une lutte ciblée contre la Berce du Caucase au Reposoir

Les plantes invasives provoquent pour certaines d'entre elles des altérations des milieux aquatiques et des espaces attenants. Douées d'une formidable capacité de propagation et de colonisation, certaines espèces doivent être combattues sans attendre afin d'éviter une perte en biodiversité irréversible. Consciente de cette problématique, les communes engagent des travaux, comme au Reposoir, où plusieurs points noirs envahis par la Berce du Caucase – qui est aussi une plante très allergisante – ont été identifiés et éradiqués en 2010, en lien avec l'association d'insertion Alvéole dans le cadre d'un programme d'actions de la FRAPNA 74.

L'eau de surface est indispensable à la vie humaine. Elle est également vitale pour un grand nombre d'espèces naturelles : poissons, oiseaux, végétaux, parfois rares ou menacés.

L'eau est indispensable à la vie, elle permet de répondre à des besoins vitaux essentiels à l'Homme, mais aussi à des besoins sanitaires, agricoles, industriels et commerciaux. Elle peut également être un support récréatif et paysager : le territoire est ainsi ponctué de lacs, d'étangs et de rivières reconnus et très fréquentés. L'eau de surface est également un support indispensable pour un grand nombre d'espèces naturelles : poissons, oiseaux, végétaux,... parfois rares ou menacés.

Si la ressource en eau n'est pas menacée en termes de quantité sur le territoire, elle n'en est pas moins mise à mal par toutes sortes de pollutions liées aux activités humaines, qu'il convient de

réduire à leur minimum. Par ailleurs, l'eau potable produite localement, ne remporte pas une adhésion très forte des citoyens, qui lui préfèrent souvent l'eau en bouteille. Une information plus soutenue sur la qualité de l'eau du robinet peut être un moyen de faire évoluer les comportements et les a priori.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Protéger la ressource et garantir la qualité de l'approvisionnement en eau
- > Mobiliser les citoyens sur les enjeux de préservation de la ressource et la qualité de l'eau
- > Participer à la protection et la mise en valeur des milieux naturels humides et des rivières

PROJET B

Connaissance et sensibilisation sur l'eau, les rivières et les milieux humides

Les communes souhaitent mener des opérations de sensibilisation à l'environnement tout au long de l'année visant citoyens, scolaires et autres usagers du territoire. Une action régulière d'information sur l'eau et ses milieux sera mise en place en partenariat avec le SM3A et les partenaires locaux de l'eau.

PROJET C

Suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin de l'Arve

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est établi par une Commission Locale de l'Eau. Les communes s'engagent à participer activement aux travaux de la commission et à suivre l'élaboration du plan et du règlement du SAGE qui englobe un important bassin de vie allant de Chamonix au bassin genevois.

PROJET D

Suivi de l'opération ARVE PURE 2012

ARVE PURE 2012 est un programme initié par 4 partenaires : le SIVOM de la Région de CLUSES, le SNDEC, le SM3A et l'Agence de l'Eau. Ce programme vise la préservation de la qualité de la rivière, par la réduction et la meilleure gestion des rejets et déchets industriels. L'étroite collaboration entre les communes et le SIVOM sera poursuivie et accentuée pour accompagner la réduction des déchets industriels et favoriser la lutte contre les pollutions.

Chaque français produit 390 kg de déchets ménagers par an : la quantité de déchets a doublé en 40 ans.

ACTION 25 Optimiser la collecte et la valorisation des déchets

La quantité de déchets a doublé en 40 ans. Chacun d'entre nous jette en moyenne 390 kg par an de déchets dans les poubelles et containers de tri auxquels s'ajoutent les 200 kg par

an qui sont apportés en déchetterie. Nous avons encore des progrès à faire. Des gestes de prévention tels que le compostage domestique, l'évitement du gaspillage alimentaire, la limitation des impressions bureautiques et des photocopies, permettraient de réduire les déchets de 150 kg par an et par habitants.

Le Grenelle Environnement a fixé deux objectifs chiffrés pour la période 2008-2012 : réduire notre production des déchets de 5 kg par an et par habitant; et diminuer de 15 % les déchets destinés à l'enfouissement ou l'incinération à l'horizon 2012.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Inciter à la réutilisation, la réduction, le recyclage (3 R)
- > Améliorer la valorisation des déchets ménagers et industriels du territoire
- > Organiser une collecte efficace et optimisée

PROJET A

Accentuer l'information et la communication sur le tri

En partenariat avec le SIVOM de la région de Cluses et les éco-organismes, les communes souhaitent développer les outils d'information sur les consignes de tri dans les lieux publics et proposer plus de temps de sensibilisation du grand public et des scolaires. Un ambassadeur du tri pourrait être recruté en partenariat avec le SIVOM pour inciter à la valorisation des déchets.

PROJET B

Améliorer la valorisation des déchets verts

Les déchets verts produits par les collectivités ne peuvent actuellement être accueillis dans les déchetteries du SIVOM. L'objectif est de mettre en place des espaces de stockage communaux pour ces déchets qui seront valorisés en local ou envoyés vers la plateforme de Perrignier. Parallèlement, une étude pour la création d'une plateforme locale serait réalisée.

PROJET C

Organiser la collecte des plastiques en zones d'activités

Les communes souhaitent fournir des conteneurs «recyclage» à couvercle jaune aux entreprises des zones industrielles afin qu'elles séparent au sein des ateliers ces deux catégories de déchets valorisables des autres déchets. Cette action est déjà engagée à Thyez depuis 2009.

PROJET D

Optimiser la collecte des ordures ménagères

Les communes travaillent sur les moyens de réduire le volume de déchets envoyés vers l'incinérateur local qui rencontre des problèmes réguliers de surcapacité. Elles souhaitent optimiser la gestion des déchets et identifier des solutions efficaces en terme de valorisation et de coût : augmentation de la collecte sélective, développement des filières de recyclage, etc.

PROJET E

Participer à l'étude pilote « écologie industrielle » de la SAUR

La SAUR, prestataire de la Ville de Cluses pour l'assainissement, la distribution et le réseau d'eau potable, a choisi Cluses pour engager une étude d'opportunité pour la mise en place d'une démarche appelée écologie territoriale. L'objectif est de faire émerger des circuits courts dans lesquels

les déchets ou sous-produits de certaines entreprises pourraient devenir des ressources (matière première ou énergie) pour les autres. Ce système en synergie permet d'obtenir des gains socio-économiques par la mise en place de partenariats innovants entre les acteurs du territoire.



ZOOM SUR :

Des composteurs dans tous les jardins

Le compostage est un procédé de transformation biologique des matières organiques par fermentation pour former, après maturation, du compost : un produit stabilisé, hygiénique et riche en humus. Ce terreau peut ensuite être utilisé pour améliorer de façon écologique la fertilité de son jardin (sols, massifs de fleurs, etc.) Depuis 2009, à Cluses et dans les communes du SIVOM de la Région de Cluses, des composteurs sont mis à la disposition des habitants qui le souhaitent. Autant de déchets « verts » qui ne sont pas brûlés ou transportés inutilement !

Plus d'informations : www.sivom-region-cluses.fr - rubrique compostage

ACTION 26 Sensibiliser et communiquer sur le développement durable



La modification des comportements d'achat et de consommation de chacun passe d'abord par la compréhension des enjeux de développement durable.

Communiquer et sensibiliser les citoyens fait partie des clés de la réussite des projets locaux de développement durable. Pour agir et modifier nos comportements, nous devons d'abord comprendre les problématiques de développement durable.

L'objectif est de partager avec tous les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, en proposant localement des temps de rencontres et d'échanges.

Pour cela, les moyens d'informer, de sensibiliser, de communiquer, doivent être mis en œuvre par les collectivités.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Partager et informer sur les événements et sur les initiatives locales de développement durable
- > Mobiliser les citoyens dans la durée autour du projet Agenda 21
- > Inviter à faire évoluer les comportements (consommations, déplacements, énergies,...)

PROJET A

Une Carte Verte participative

La « Carte Verte » est une dynamique internationale qui a pour but de présenter les différents services, initiatives citoyennes et lieux œuvrant pour le développement durable sur une zone définie. Les communes du territoire invitent à un recensement « participatif » des différentes initiatives écologiques et citoyennes locales afin de concevoir leur carte verte. Elle sera accessible à tous via internet.

Voir le site :

www.greenmap.org

PROJET B

Participation aux campagnes de sensibilisation nationales et internationales

Les communes de l'Agenda 21 local souhaitent proposer un programme d'activités commun lors de temps forts nationaux liés au développement durable. Des conférences, expositions, débats, seront proposés lors de journées ou de semaines spécifiques, comme la Semaine du développement durable.

PROJET C

Multiplier les supports d'information et de sensibilisation

Le site Internet de l'Agenda 21 local s'est élargi à toutes les communes afin de diffuser largement l'information concernant le projet et les actions. Les supports comme les journaux communaux, les intranets, les panneaux de villes, seront également utilisés comme relais d'information et de sensibilisation.



ZOOM SUR :

Le site internet de l'Agenda 21 Local

« Depuis le lancement du projet Agenda 21 local en 2009, un site Internet est accessible à tous. Il permet de suivre l'avancement du projet, de découvrir des sites utiles, des témoignages et les dernières actualités liées au développement durable à l'échelle du bassin clusien. C'est aussi un outil participatif : tous les compte-rendu de réunions publiques ainsi que tous les documents concernant l'Agenda 21 local y sont déposés, afin que les personnes intéressées (associations, citoyens, partenaires) puissent prendre part au projet, réagir et proposer leurs attentes et leurs idées. »

Cécile Drouillet, chef de projet Agenda 21 local

Pour voir le site : www.agenda21-cluses.fr

PROJET D

Sensibilisation au commerce équitable

La ville de Cluses est engagée en faveur du commerce équitable puisqu'elle poursuit la démarche « Territoire de Commerce Équitable », menée par Max Havelaar, Artisans du Monde et la Plateforme pour le commerce équitable.

La Ville consomme des produits issus du commerce équitable, sensibilise les concitoyens et propose des actions concrètes sur son territoire. Un Conseil local pour la consommation responsable et le commerce équitable a été mis en place à cet effet. Il rassemble associations, élus, représentants des commerçants, et agents de la ville.

Voir le site :

www.territoires-ce.fr

Ouvrir le territoire à la dimension internationale



ZOOM SUR :

Les Green sisters cities : un échange «durable» entre communes

« Depuis 1999, la Ville de Cluses est jumelée avec la Ville de Beaverton située en Oregon, aux États-Unis. Depuis 2009, le thème central du jumelage est le développement durable. La commune de Beaverton, jumelée avec 6 autres villes à travers le monde, a édité un recueil de bonnes pratiques des différentes villes jumelles dans les domaines de la solidarité, de l'écologie, des énergies, etc. Un projet de jeunes a également vu le jour. Le projet ISL (International Sustainability Leadership) réunira ainsi durant l'été 2011 à Beaverton, 60 jeunes représentants venus du bassin clusien et des 4 coins du monde qui pourront explorer ensemble certains des grands enjeux actuels du développement durable par le biais d'ateliers, de visites et de débats sur les énergies renouvelables, les transports, le bâtiment, la gestion des déchets, l'alimentation, la gestion de l'eau, etc. »

Bernadette Tavernier, coordinatrice du jumelage Cluses-Beaverton

PROJET A

Renforcer les projets dans le cadre des jumelages de ville

Au delà des aspects protocolaires et des échanges d'amitiés, le jumelage peut être un support très riche pour échanger sur les pratiques de chacun dans des thèmes aussi variés que l'environnement, le sport, le tourisme, l'industrie, l'action sociale, etc. A Cluses par exemple, un réseau à l'initiative de la ville de Beaverton (États-Unis) intitulé « Green Sister Cities », va ainsi permettre de renforcer les relations des communes participantes autour du thème du développement durable. (voir ci-dessus)

La coopération décentralisée englobe toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat noués entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités équivalentes d'autres pays. Plus généralement, on y inclut différentes formes d'assistance ou d'échanges d'expériences avec des structures publiques locales étrangères.

Certaines communes du territoire entretiennent déjà des relations de jumelages et souhaitent approfondir ces liens et gagner en qualité d'échange. Par ailleurs, un projet commun de coopération décentralisée avec un territoire du

Par ailleurs, la participation aux réseaux de villes et à des projets européens est une source d'amélioration et d'enrichissement pour le territoire.

Sud est envisagé à plus long terme. Il contribuerait à favoriser les échanges d'expériences, le travail en réseau, et la mise en commun de compétences, à développer l'ouverture sur le monde des habitants du territoire, et bien entendu à promouvoir les échanges culturels.



PROJET B

Suivre et participer aux actions des réseaux de villes durables

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, un travail de mise en réseaux du projet est effectué depuis son lancement en 2009. Le territoire est ainsi représenté dans le cadre de rencontres et groupes de travail de réseaux et organisations spécialisés dans les démarches territoriales de développement durable, et entre autres : l'ICLEI - Local Governments for Sustainability, le projet européen EnercitEE, la campagne Fairtrade Towns, la Convention des Maires pour le climat, la Charte d'Aalborg.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Renforcer les échanges interculturels
- > Améliorer les pratiques locales en développant les liens et les projets à dimension internationale
- > Développer une solidarité territoriale avec le Sud



PROJET C

Développer un projet collectif de coopération décentralisée

De plus en plus fréquemment, les collectivités locales s'engagent volontairement dans une coopération internationale afin de développer un ou des projets de solidarité avec des pays du Sud. Des outils financiers et techniques sont développés avec des partenaires comme l'Agence de l'Eau et la Région Rhône-Alpes, et permettent la mise en œuvre de projets de qualité. Certaines communes du territoire envisagent ainsi un projet à long terme de coopération décentralisée.

ACTION 28 Démarches éco-responsables des communes

Les démarches d'éco-responsabilité permettent de réaliser des économies (réduction des impressions, des consommations d'énergies, d'eau, etc) tout en œuvrant en faveur de l'environnement.

Les collectivités locales, surtout lorsqu'elles sont engagées dans une démarche territoriale de développement durable, ont un devoir d'exemplarité en la matière. Mettre en œuvre des actions ou un programme éco-responsable,

c'est donc : améliorer les pratiques internes en ayant une lecture nouvelle dans les services, agir pour l'environnement de tous en interne et bénéficier d'un lieu de travail plus sain, engager un projet fédérateur au sein du service et de la structure, et contribuer aux objectifs nationaux et à la qualité du service public.

A Cluses, un projet « administration éco-responsable » a démarré au début de l'année 2010. Il permet de programmer des actions et de faire participer les services à la réflexion et à la mise en œuvre via un groupe d'agents référents et un comité de suivi constitué des directeurs de services. Dans les autres communes, de nombreuses actions sont menées de manière progressive.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Encourager les bonnes pratiques, faire évoluer les pratiques existantes
- > Aller vers une exemplarité interne en matière d'éco-responsabilité
- > Réduire certaines consommations et dépenses inutiles

PROJET A



Une démarche « administration éco-responsable » à Cluses

La démarche administration éco-responsable à Cluses a démarré fin 2008 avec la formation des cadres de la collectivité aux questions de développement durable et d'éco-responsabilité. Durant l'année 2009, un état des lieux interne a été réalisé pour voir où étaient les marges de progression. Fin 2009, les 350 agents de la mairie ont bénéficié d'une journée de sensibilisation, et ont pu émettre des propositions d'actions

concrètes et correspondant aux réalités de terrain. Un programme d'actions a été rédigé pour la période 2010-2012. Il concerne la gestion de l'eau, des déchets, des déplacements, des consommables et fournitures, des achats, du patrimoine bâti et non bâti, de l'énergie, l'organisation des événements, etc. L'objectif est de limiter l'impact environnemental des activités tout en proposant un service de qualité aux citoyens.



PROJET B

Actions éco-responsables des communes

Toutes les échelles de collectivités peuvent agir en interne dans le domaine de l'environnement et de l'éco-responsabilité, sans pour autant avoir la structuration et l'organisation intégrée d'un « grand projet ». Achat de papier recyclé, économie d'eau et d'énergie dans les bâtiments, gestion plus écologique des espaces verts,... de nombreuses actions sont possibles. Les communes de l'Agenda 21 souhaitent s'engager progressivement dans des actions exemplaires. Une réflexion sera menée pour évaluer les possibilités de mutualisation entre communes dans certains domaines : économies grâce aux achats groupés, études communes, etc.

ZOOM SUR :

Des référents développement durable pour agir en interne

« Fin 2009, les 350 agents de la mairie de Cluses ont bénéficié d'une journée complète de formation et de sensibilisation aux enjeux du développement durable : biodiversité, climat, énergies, équité sociale, empreinte écologique, de nombreux sujets ont été abordés en groupe de 20 à 30 personnes et ont permis à tous les agents de proposer des améliorations à mener dans la collectivité. Par ailleurs, un appel à volontaires a permis de regrouper 25 agents motivés pour former un groupe d'agents « référents du développement durable ». Tous les 2 mois, nous nous retrouvons ainsi avec la chargée de mission développement durable autour d'un thème pour améliorer nos actions et remonter les besoins et bonnes pratiques des services. »

Claire Norris, agent du Service population, référente développement durable – mairie de Cluses

ACTION 29 Suivre et évaluer l'Agenda 21 local



L'Agenda 21 local est un processus « d'amélioration continue » dont la mise en œuvre doit être suivie, évaluée, voire réorientée en fonction des résultats.

Pour une collectivité locale ou un territoire, s'engager dans un projet de développement durable, c'est participer à un mouvement global et à des engagements internationaux en prenant en compte ses spécificités et besoins locaux. L'évaluation permet au territoire ainsi engagé de vérifier et de faire connaître, à échéances régulières :

L'évaluation est l'occasion d'enrichir le projet territorial de développement durable des opinions des acteurs locaux. C'est donc aussi une démarche participative, qui pour fonctionner, doit être organisée et pilotée.

- les améliorations relevées grâce à la mise en œuvre d'un programme d'actions locales au regard de la Charte locale de développement durable.
- l'apport de cette stratégie locale et de son action, aux objectifs nationaux et internationaux de développement durable.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Garantir un suivi des projets
- > Avoir des outils pour évaluer l'Agenda 21 local
- > Améliorer continuellement les pratiques

ZOOM SUR :

Les Conseils de quartiers à Cluses : la démocratie participative en action

« Les Clusiens ont des idées à exprimer, des souhaits et des demandes à formuler ; notre devoir est de les écouter, et autant que possible, de les satisfaire. Les conseils de quartier constituent probablement la pierre angulaire de la démocratie participative. Leurs membres, qui résident dans les différents quartiers concernés, sont au plus près des préoccupations des habitants et des problématiques rencontrées au quotidien. À Cluses, cinq quartiers sont désormais clairement identifiés, comptant chacun cinq présidents nommés par le maire. Les conseils de quartier sont des instances de réflexion, où chacun donne son avis et peut initier un débat, afin d'échanger sur des problèmes de vie quotidienne et des sujets aussi variés que l'école, les travaux, les transports, etc. Il s'agit en fait d'une délégation transversale qui recouvre finalement les différents aspects de la vie municipale. »

Marie-Pierre Beaumont, élue déléguée à la proximité et vie des quartiers

PROJET A

Organiser le pilotage de l'évaluation du programme Agenda 21 local

Le dispositif de suivi et d'évaluation continue du projet (ses objectifs, ses modalités de fonctionnement, ses moyens) doit être formalisé : l'évaluation sera ainsi compréhensible, partageable et partagée, et pourra être mise en œuvre de manière participative, notamment en interne avec les services et les élus. Les communes seront accompagnées dans ce travail par Rhônealpennergie-environnement.

En savoir plus :

www.ddrhonealpesraee.org

PROJET B

Mettre en place des outils d'évaluation et de suivi du programme

Dans le cadre des Agendas 21 locaux, il est proposé à chaque collectivité de construire son propre système d'évaluation. Le choix des indicateurs stratégiques reste au choix de chaque collectivité en fonction de ses spécificités territoriales et de ses compétences. Pour le territoire, il s'appuiera sur les 6 axes de la Charte locale de développement durable et ses objectifs. Le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux servira de base de travail.

PROJET C

Créer et animer une instance participative pour l'évaluation et le suivi du projet

Pour répondre aux attentes des collectivités et aux exigences du cadre de référence national, l'évaluation dans la démarche d'A21 est participative. Cela signifie qu'à chaque étape de l'évaluation, les habitants, les techniciens, les élus et les partenaires sont amenés à participer. Un groupe volontaire sera donc mis en place à partir de 2011 pour suivre et participer à l'évaluation continue du projet.

PROJET D

Initier un observatoire local du territoire

Par observatoire local, on entend un dispositif d'observation mis en œuvre pour suivre l'évolution du territoire dans le temps et dans l'espace. Cet observatoire aurait pour objectif à moyen terme de suivre la progression du territoire en matière de développement durable, et permettrait de mieux comprendre les impacts des actions proposées dans l'Agenda 21.

Un pilotage réussi s'appuie sur un portage politique fort et une bonne gouvernance du projet, c'est-à-dire la mise en place d'organes de décision, de concertation et de programmation clairement définis.

ACTION 30 Bonne gouvernance du projet Agenda 21

L'organisation du pilotage de l'Agenda 21 local est un point-clé de sa réussite. Dans le cadre du territoire, il est essentiel, puisqu'il doit réunir les 8 communes autour d'un programme commun pour le développement durable.

RÉSULTATS ATTENDUS

- > Permettre une structuration efficace du projet
- > Faciliter la participation de tous et la prise de décision
- > Développer les échanges partenariaux pour le développement durable du territoire

Comme le rappelle le cadre de référence national, piloter le projet suppose d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les politiques et les projets menés sur le territoire, tout en organisant la représentation ou la participation des différents intérêts présents, et en assurant également les arbitrages nécessaires.

Cela permet une meilleure structuration des relations entre acteurs du territoire, le renforcement de leurs capacités d'action et d'initiative, une gestion plus concertée des ressources, et le renforcement, voire la création, de solidarités sociales et spatiales.



PROJET A

Organisation du pilotage du projet

Pour l'élaboration de l'Agenda 21 local à l'échelle intercommunale, deux instances de décision et d'échange ont été créées : le Comité de Pilotage, regroupant les maires et deux élus de chaque commune, ainsi que des partenaires institutionnels (Région Rhône-Alpes, Conseil général, DDT, CDDRA) et le Comité Technique regroupant les directions des communes. Dans chaque commune, les élus décident d'une organisation pour diffuser les projets en interne, en s'appuyant sur les conseils municipaux, et/ou les commissions municipales, et via les services.

PROJET B

Animation et coordination du projet

Afin d'assurer la coordination et la dynamique du projet tout au long de sa mise en œuvre, un service, piloté par un chef de projet, a été créé : il s'agit de la mission Agenda 21. Son rôle est d'animer les groupes de travail, de s'assurer du maintien de la dynamique et surtout de la mise en œuvre des projets programmés dans le plan d'actions.

PROJET C

Développer les partenariats

Pour mettre en œuvre les actions, les communes souhaitent mobiliser divers partenaires : territoires voisins ou d'échelles différentes (Conseil général, régional, ...), mais également des partenaires techniques (associations, bureaux d'études,...) pour certaines actions qu'elles ne peuvent mettre en œuvre seules. Ces partenariats, publics ou privés, leur apporteront un concours technique et financier, et les aideront à matérialiser les engagements et les objectifs de la Charte locale. L'Agenda 21 Local a ainsi été élaboré en étroite collaboration avec le Contrat du Développement Durable Rhône-Alpes mis en œuvre par la Région et les collectivités locales sur le territoire du Faucigny (bassin clusien et vallée du Giffre), avec lequel il a en commun une trentaine de projets.

agenda21

PROGRAMME D' ACTIONS
POUR LE BASSIN CLUSIEN

local

Ce document a pour but de présenter à tous le programme d'actions Agenda 21 local. Il s'agit d'une feuille de route pour nos communes pour la période 2011-2014, qui vise à mettre le développement durable au cœur des projets du territoire.

Après une étape de construction participative, qui a réuni élus, habitants, associations et partenaires, chacun peut en voir aujourd'hui la concrétisation : trente actions et une centaine de projets ont émergés et seront mis en œuvre durant les quatre prochaines années dans nos communes.

Lancé par la municipalité de Cluses en 2009, ce projet a reçu très rapidement l'accueil favorable des communes voisines de Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Scionzier et Thyez, qui y ont vu un moyen d'échanger et de co-construire ensemble des projets communs. La Charte locale signée en avril 2010 est venue confirmer cette volonté.

L'Agenda 21 local est finalement une initiative aussi ambitieuse que nécessaire, car au delà des attentes locales, il s'inscrit en réponse aux enjeux de demain. La Ville de Cluses et les sept autres communes du bassin en sont convaincues, tout comme les 500 collectivités engagées en France dans cette dynamique d'amélioration continue en faveur d'un territoire plus viable, plus équitable, plus durable.



Mairie de Cluses, service Agenda 21
Tél. 04 50 96 69 90 ou agenda21@cluses.fr

www.agenda21-cluses.fr

Avec le soutien de **Rhône-Alpes** Région

Ce projet a été co-financé par l'Union Européenne  Fonds européen de développement régional